This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Soc 1700.96

Harvard College Library

FROM

Dept. Social Ethics

Abonnement Germinal

paraissant au moins une fois par mois.

Les Syndicats

et le

Parti Socialiste

RAPPORT

présenté au Congrès International de Stuttgart au nom du Parti Ouvrier Belge

PAR

LOUIS DE BROUCKÈRE

AVEC

1. *Les réponses officielles faites par divers partis socialistes au questionnaire du bureau international ;*
2. *Le compte-rendu des débats du Congres de Stuttgart sur les rapports des syndicats et du parti (en commission et en séance plénière).*

GAND

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE « VOLKSDRUKKERIJ », RUE HAUTPORT, 29

1907

Soc 1100.46

28 Sept. 1908.
Harvard University,
Dept. of Social Ethics

Transferred to
Harvard College Library
1915

AVANT-PROPOS

Mon ami De Backer a pris l'initiative de publier dans *Germinal* le rapport que j'ai présenté à Stuttgart au nom du Parti Ouvrier Belge avec, en annexe, un exposé des rapports actuels entre syndicats et parti dans les principaux pays, suivant les déclarations officielles des secrétaires nationaux, et un compte-rendu des débats en commission et en séance plénière. Les studieux auront ainsi à leur disposition les documents nécessaires pour étudier l'une des questions les plus graves qui se posent à la conscience socialiste contemporaine.

L'on verra que *l'esprit* de la résolution belge a pleinement triomphé et que la résolution votée à la quasi-unanimité donne raison à ceux qui veulent que syndicats et parti joignent étroitement leur action pour le plus grand bien de la classe ouvrière. Elle a fourni une arme nouvelle à ceux qui veulent créer en Belgique un grand syndicalisme en union intime avec un socialisme puissant.

Cette union avait toujours existé chez nous. Nous avons connu depuis peu des tentatives scissionnaires. C'est désormais avec l'appui de toute l'internationale que nous continuerons à combattre pour l'unité.

L. DE B.

Les Syndicats et le Parti Socialiste

Rapport présenté au Congrès international de Stuttgart, au nom du Parti Ouvrier Belge

Dix-neuf résolutions de nos congrès s'occupent des syndicats et supposent dans une certaine mesure leur collaboration à l'œuvre de l'Internationale. La question des rapports entre l'organisation professionnelle et les partis prolétariens n'a cependant jamais été mise explicitement à l'ordre du jour. Il semble que l'on songeait toujours à ce grave problème sans vouloir jamais l'aborder de front.

Cette contradiction apparente peut s'expliquer sans peine. D'une part les mille détails de la lutte quotidienne nécessitaient à tout moment, et chaque jour davantage, *l'action* combinée de tous les groupements ouvriers. Mais le faible développement, d'autre part, l'état encore rudimentaire des unions de métier ne permettait pas de discerner avec précision et certitude le rôle qui leur était dévolu dans une organisation d'ensemble du prolétariat. L'on ne résolvait pas le problème parce que les éléments d'une solution positive n'étaient pas réunis.

En 89, en effet, la puissance syndicale était encore à naître partout, sauf en Angleterre. Mais depuis elle s'est victorieusement affirmée dans toute l'étendue du monde industriel. On ne comptait alors que quelques rares groupements isolés et sans force réelle en dehors

d'un très petit nombre de métiers privilégiés. Aujourd'hui, de véritables armées sont rangées sous la bannière de Centrales puissantes englobant les travailleurs de tout un pays et de tous les métiers. La croissance a été rapide au cours de la derniére décade du XIXe siècle et prodigieuse pendant le premier lustre du XXe. Ce n'est qu'en 1890 que se crée la commission générale des syndicats d'Allemagne ; elle groupait l'année suivante 277 mille adhérents, 860 mille en 1900, 1,344 mille en 1905. De 46 mille en 92, les affiliés à la Commission autrichienne sont devenus 119 mille en 1900 et 323 mille en 1905. En 5 ans l'effectif syndical a doublé pour le moins en France, quadruplé aux États-Unis. Près de 9 millions d'hommes sont maintenant enrôlés dans les unions professionnelles de toute espèce (1),

(1) Le 3e rapport international sur le mouvement syndical (Berlin 1907) donne comme ci-dessous l'effectif syndical total de divers pays :

Angleterre	1,866,755
Belgique	148,483
Danemark	92,09[illegible]
Suède	114,935
Norvège	18,600
Allemagne	1,822,343
Autriche	322,049
Hongrie	71,173
Serbie	5,074
Bulgarie	8,300
	4,469,803
Il faut y ajouter :	
Italie (dans les Chambres de travail)	347,839
Espagne (Union general de Trobajadores)	36,557
Hollande (environ)	30,000
Suisse	59,200
France (environ)	800,000
Etats-Unis (environ	2,500,000
Autres pays (au moins)	500,000
Soit au total, environ	8,742,949

alors qu'il y a quinze ans il n'y en avait pas 3 millions, dont plus de la moitié étaient concentrés dans les Royaumes-Unis. Les progrès de l'organisation et de la tactique ont été plus marqués encore que ceux des effectifs. Partout le localisme est en recul, les fortes unions nationales ont établi entre elles des relations internationales régulières et dans la plupart des pays une Centrale bien organisée coordonne les efforts de toutes les professions vers un but commun. L'on a partout aussi augmenté les cotisations, créé des états-majors réguliers et compétents, renouvelé les méthodes de combat. Le patronat a maintenant devant lui une force ouvrière disciplinée et aguerrie avec laquelle il est obligé de compter.

Une organisation aussi formidable ne pouvait se mettre en ligne sans exercer une influence profonde sur tous les autres groupements ouvriers. Les contacts se sont multipliés, d'accidentels ils sont devenus permanents. Des interpénétrations profondes se sont produites ensuite. Si bien que partis et syndicats se rencontent maintenant sur tous les points du champ de la bataille prolétarienne. Il ne leur est donc pas possible de poursuivre plus longtemps leur action indépendamment l'un de l'autre. Ils doivent combiner leurs efforts, s'entendre, sous peine de se contrarier constamment et de se combattre. L'heure est enfin venue où l'unité ouvrière, réalisée déjà avec succès dans quelques pays, deviendra partout nécessaire et possible.

*
* *

Beaucoup de camarades, cependant, ne voient pas sans appréhensions, l'évolution qui s'accomplit dans ce

sens. Ils s'y opposent de tout leur pouvoir et n'y cèdent que dans la mesure de ce qu'ils ne peuvent éviter. Ils craignent que l'unité n'affaiblisse à la fin les syndicats et le parti. Ils préféreraient voir chaque organisation se cantonner dans un domaine particulier. On diviserait en somme le terrain des luttes ouvrières et l'on s'efforcerait de part et d'autre à respecter les limites. Malheureusement pour le succès de cette conception, les luttes ouvrières se transforment de plus en plus en une lutte unique, la lutte de classe, indivisible par sa nature même. Aussi toutes les frontières que l'on a voulu tracer se sont-elles trouvées conventionnelles, factices et, dans la pratique, il n'en a jamais été tenu compte.

L'on a dit tout d'abord : l'action économique appartient aux syndicats, l'action politique au parti. La formule se répète encore par une vieille habitude, mais personne n'entreprendrait plus de la défendre sérieusement, car le rôle politique des syndicats saute aux yeux de tous ceux qui veulent se donner la peine de regarder. L'on a dit ensuite : aux unions le soin de mener la lutte quotidienne sur le terrain professionnel et une certaine politique ouvrière pratique, aux groupes socialistes la politique générale du prolétariat, mais on n'a jamais proposé de règle un peu sûre pour distinguer l'une de l'autre ces deux politiques là. La division des tâches telle qu'on l'a conçoit aujourd'hui est encore différente. Le citoyen Molkenbuhr la précisait en ces termes au congrès de Mannheim : « A mon avis, disait-il, le parti et les syndicats ont des départements entièrement distincts dans le mouvement ouvrier. Les syndicats se sont donnés pour tâche d'améliorer la condition de la classe ouvrière dans la société actuelle. Le parti

a, dans le domaine politique, à conquérir tout ce qui peut être conquis par la législation et en même temps à poursuivre la socialisation de la société. Le champ de travail est divisé et il est d'impérieuse nécessité que les organisations s'y adaptent » (1). Mais il ressort du texte lui-même que les deux domaines empiètent l'un sur l'autre, car ce qui peut être conquis par la législation améliore, j'imagine, la condition de la classe ouvrière dans la société actuelle et il est universellement admis maintenant que les syndicats doivent s'occuper de la législation, au moins ouvrière.

Chacune de ces tentatives de classification accorde en vain à l'action des groupements professionnels un domaine plus étendu que ne le faisait la précédente. Aucune d'elles ne parvient à la circonscrire, aucune ne tient un compte suffisant de l'histoire récente du prolétariat et ne veut voir à quel point les méthodes syndicales se sont transformées et étendues. Observons cette transformation de plus près. Rapprochée de l'évolution de la tactique socialiste elle-même, elle éclaire d'une vive lumière le problème posé devant nous.

I

La tactique syndicale moderne ne ressemble pas plus à celle d'autrefois que les vastes fédérations, groupant des centaines de milliers d'adhérents, étroitement alliés aux industries les plus diverses, ne ressemblent

---

(1) *Protokoll über die Verhandlungen des Parteitages der Sozialdemokratischen Partei Deutschlands*, abgehalten zu Mannheim, Berlin, 1906, p. 311.

aux vieilles « chambres » dont les préoccupations ne dépassaient ni l'horizon de leur village ni les limites de leur métier. L'égoïsme corporatif est aujourd'hui dépassé. Je n'entends pas par là qu'il ne se manifeste plus nulle part, ni même qu'il soit un seul pays où il n'ait laissé aucune trace, je veux dire simplement qu'à côté de ses nombreuses survivances, au-dessus d'elles, il s'affirme maintenant une pratique syndicale de classe d'une portée bien plus haute et d'une plus grande efficacité. Les vieux procédés particularistes ont fait partout faillite. Ils n'ont conduit le prolétariat qu'à des déceptions. Aussi ne les rencontre-t-on plus nulle part dans leur pureté primitive. Mais il est digne de remarque que c'est justement là où les travailleurs s'en sont le moins affranchis qu'ils obtiennent le moins de résultats positifs. L'exemple des États-Unis est singulièrement caractéristique à cet égard.

*
* *

La plupart des unions s'y sont associées dans la puissante American Federation of Labor, mais n'ont fait par là qu'un sacrifice de forme à la solidarité ouvrière. Le principe de la grève de sympathie y est très froidement accueilli. Le principal écrivain syndical, Mitchell, n'est même pas très sûr qu'il soit moralement justifiable (!?) ; et l'entre-aide financière de métier à métier y a bien rarement été pratiquée sur une grande échelle. La pratique du *boycott* et du *label*, qui paraît à première vue, inspirée par la conscience de classe, a d'autre part, été souvent faussée et détournée de son but. En somme, malgré d'heureuses exceptions et les efforts d'une minorité socialiste grandissante, les leaders

apprécient justement leur mouvement quand ils répètent comme ils aiment à le faire que les unions sont des entreprises d'affaires où le sentiment n'est pour rien. Par une conséquence nécessaire, la préoccupation exclusive d'obtenir des avantages pour leur seule profession a conduit les travailleurs vers les pratiques de la paix sociale et de l'accord des classes. Beaucoup d'entre eux considèrent le patron comme un associé avec lequel on se dispute parfois pour le règlement des comptes, mais auquel il faut s'efforcer de faire gagner beaucoup d'argent pour qu'il paie plus volontiers de bons salaires. Et l'on peut voir les chefs unionistes siéger avec les grands milliardaires, avec les Carnegie et les Hanna, dans la *National Civic Federation,* dont le but est de faire fraterniser tous les « bons citoyens ».

Quels ont été les résultats de ces errements déplorables ? Les hauts salaires américains font parfois illusion à cet égard et bien des gens affirment que pour avoir délaissé les « chimères » et s'être attachés aux réalités pratiques, les travailleurs sont de l'autre côté de l'eau plus riches et plus heureux. Un petit nombre de chiffres suffiront à nous éclairer à cet égard.

*
* *

J'ai réuni dans le tableau suivant quelques renseignements empruntés à la statistique des manufactures. Par produit brut, il faut y entendre la valeur des marchandises fabriquées, à leur sortie de l'usine. Par produit net, cette valeur diminuée de celle des matières premières, des matières accessoires usées pendant la fabrication, de l'usure des machines, etc.

	Produit brut	Produit net	nombre d'ouvriers	Produit net par ouvrier	Salaire total	Salaire par ouvrier	Rap[illegible] sala[illegible] prod[illegible]
1850	1,019,106,616	447,385,423	957,059	467	236,755,464	247	53
1860	1,885,861,676	822,960,913	1,311,246	628	378,878,966	289	[illegible]
1870	4,232,325,442	1,720,351,937	2,053,096	837	775,584,343	378	45
1880	5,369,579,191	1,889,047,464	2,732,595	691	947,953,795	502	[illegible]
1890	9,372,378,843	4,014,734,442	4,251,535	940	1,891,209,696	444	[illegible]
1900	13,010,036,514	5,368,732,940	5,314,539	1,012	2,327,295,545	433	[illegible]

(Toutes les sommes sont exprimées en dollars.)

Le rapport du salaire au produit suit donc une marche décroissante. En outre, il ne faut pas oublier que l'ouvrier se fournit au comptoir du détaillant et non à la sortie de l'usine, il paie une lourde dîme à l'innombrable armée des intermédiaires. Or, les documents officiels montrent que cette dîme augmente toujours; les prix de détail des objets de consommation populaire exprimés en fonction des prix de gros, ont augmenté de 7 1/2 % de 1890 à 1900. Si l'on tient compte de ce fait, on arrive à la conclusion que *l'aptitude de l'ouvrier de manufacture américain à racheter son propre produit a diminué d'un sixième dans l'intervalle des deux derniers recensements.*

*
* *

Du moins, dira-t-on, les salaires sont plus élevés aux Etats-Unis qu'ailleurs, même si l'on tient compte des prix plus considérables. La paie est en réalité plus forte, mais il n'en résulte pas que la situation de l'ouvrier soit meilleure. On s'en rendra compte en comparant l'emploi des ressources de la famille ouvrière en Amérique et en Allemagne d'après un tableau que j'emprunte à un ouvrage récent de Werner Sombart(1).

(1) Warum gibt er in den Vereinigten Staaten keinen Sozialismus (Tübingen 1906, p. 122).

ENQUÊTES	Sur 100 de dépenses, les familles ouvrière en consacrent			
	à la nourriture (*)	au logement (y compris le chauffage et l'éclairage)	à l'habillement	Reste pour les autres dépenses
Enquête américaine de 1902 11.156 familles normales	43.13	24.81	12.95	20.11
Enquête (2.567 familles spécialement étudiées)	42.54	19.98	14.04	23.44
Enquête du Massachusetts en 1902	49.01	18.11	12.81	20.07
Enquête aux environs de Karlsruhe, Tuchs 1904	47.1	11.0	12.5	29.4
Enquête à Berlin, Hirschberger 1904	47.34	20.31	8.11	23.95
Enquête May (1897 pour l'ensemble de l'Allemagne)	48.44	14.50	13.00	24.06
Enquête à Nuremberg (Adolf Braun 1901)	42.82	18.73	8.50	29.95

(*) Non compris les boissons alcooliques consommées à domicile.

Pour bien interpréter ces chiffres, il faut se rappeler que tout salaire peut se décomposer en deux parts. La première, de beaucoup la plus forte, comprend ce qui est indispensable au travailleur pour refaire sa force de travail : ce sera si l'on veut le coût de production de la main-d'œuvre. La seconde est formée de ce qui reste lorsque le prolétaire a assuré son entretien en tant que machine à peiner : ce sera le bénéfice de l'existence prolétarienne, ce qui pourra être employé à vivre, et non pas simplement à maintenir la vie. La condition meilleure ou moins bonne du travailleur peut s'apprécier d'après la valeur de cette seconde part. Il va de soi aussi que plus elle sera forte, plus forte aussi sera le pour cent du salaire non absorbé par les dépenses de

nourriture, de logement et d'habillement. Ces deux quantités ne se confondent pas, mais ont entre eux une corrélation évidente. Engel donnait déjà, voilà plus d'un demi-siècle, le pour cent disponible comme la mesure certaine de la prospérité d'une classe ouvrière. Il a montré qu'il croissait régulièrement en même temps que le salaire et ses travaux ont donné à cette règle toute la valeur d'une loi (1).

Or la loi de Engel subit ici une exception remarquable. Avec un salaire réel au moins deux fois plus fort que celui de l'ouvrier allemand, le travailleur américain ne dispose que d'un excédent relativement moindre et trahit ainsi une situation moins favorable. Tout ce qu'il reçoit en plus que son camarade d'Allemagne, il doit le consacrer à se tenir en état de poursuivre sa tâche. C'est qu'une technique plus parfaite permet aux employeurs d'intensifier la besogne, d'exprimer plus complètement d'un homme tout ce qu'il a d'attention, d'énergie et de force et que l'ouvrier des Etats-Unis ne peut soutenir cet effort plus intense qu'à la condition impérieuse de vivre autrement, que son frère d'Europe. S'il obtient meilleure paie, ce n'est que dans la mesure précise où elle assure meilleur profit à son maître. Le patron lui concède en somme le genre d'avantage qu'un fermier intelligent et avisé accorde à son cheval ou à sa vache, rien au-delà. Il reste au travailleur américain moins qu'au prolétaire de ce côté de l'eau pour vivre d'une vie humaine. Il a — et

(1) Voyez notamment *Die Lebenskosten Belgischer Arbeiter-Familien* (*Bull. de l'Institut international de Statistique*, Tome IX, Rome 1895). Il convient de noter qu'il donnait de cet excédent une définition légèrement différente de celle qui est adoptée ici.

j'ajoute que mon impression personnelle est en ceci d'accord avec la statistique — moins de force et d'argent pour se distraire et se récréer, moins de repos, moins de loisir et moins de joie. Il a seulement plus de nourriture et de confort à transformer en labeur au service du capitalisme. Ce serait un triste prolétariat que celui qui envierait un tel sort, qui se ferait un idéal de cochon à l'engrais.

*
* *

Il est d'ailleurs consolant de constater qu'il tente de moins en moins l'ouvrier du vieux monde. La statistique de l'émigration vers la grande république est hautement instructive sur ce point. Autrefois, c'étaient les meilleurs qui partaient, anglais, allemands ayant un bon métier dans la main, attirés là-bas par la grosse paie et la vie plus large. Mais depuis que le régime social des Etats-Unis s'est développé dans toutes ses conséquences, le mirage des salaires américains est beaucoup moins puissant. Ceux qui s'en vont aujourd'hui sont les plus malheureux de notre vieille Europe, paysans italiens chassés par la famine, juifs de Pologne ou de Lithuanie chassés par la tyrannie du Tzar, Hongrois, Roumains misérables ; et d'autres encore, venus des confins du monde civilisé, mal dégagés encore de la barbarie primitive. Ceux-là seuls consentent à changer leur sort contre celui des sujets de M. Rockefeller et de M. Morgan.

Les hauts salaires eux-mêmes sont d'ailleurs compromis. Depuis 1890 ils baissent, on n'accorde plus même au travailleur son bon entretien comme machine à produire. Cette diminution est en contraste marqué avec la

hausse notable que l'action syndicale a provoquée presque partout ailleurs.

L'histoire des salaires aux Etats-Unis montre qu'ils ont augmenté notablement chaque fois que le prolétariat s'est, d'un grand élan, jeté dans la lutte de classe : vers 48, lors de la première poussée d'organisation ; après 66, quand la *National Labor Union* n'avait pas encore sombré dans le réformisme petit bourgeois et que l'esprit de l'Internationale surexcitait les énergies; vers 86, quand se poursuivait le grand mouvement pour la journée de huit heures avec ses grèves innombrables. Mais depuis 1890, depuis que règne le conservatisme de l'*American Federation of Labor*, les salaires n'ont plus haussé qu'en apparence. Les patrons ont encore accordé de temps à autre à leurs ouvriers les augmentations qu'ils demandaient, mais ils ont en même temps profité de leur domination politique et morale pour hausser bien davantage le prix des produits au moyen du protectionnisme, des trusts, du monopole des communications et même du *label* trop souvent mis au service du capitalisme. De sorte qu'avec plus d'argent, l'ouvrier ne peut en fin de compte acheter autant de denrées. Voici d'après une publication officielle la marche comparative des salaires et des prix depuis 15 ans (1).

---

(1) *Bulletin of the Bureau of Labor*, Washington, 1906.

	Nombre relatif d'ouvriers occupés	Heures de travail par semaine	Gain par heure	Gain par semaine	Salaire hebdo. de tous les ouvriers	Prix de la nourriture au détail	Puissance d'achat du salaire	
							Horaire	hebdomadaire
1890.	94.8	100.7	100.3	101.0	95.7	102.4	97.9	98.6
1891.	97.3	100.5	100.3	100 8	98.1	103.8	96.6	97.1
1892.	99.2	100.5	100.8	101.3	100.5	101.9	98.9	99.4
1893.	99.4	100.3	100.9	101.2	100.6	104.4	96.6	96.9
1894.	94.1	99.8	97.9	97.7	91.9	99.7	98.2	98.0
1895.	96.4	100.1	98.3	98 4	94.9	97.8	100.5	100.6
1896.	98.6	99.8	99 7	99.5	98.1	95 5	104.4	104.2
1897.	100.9	99.6	99.6	99.2	100.1	96.3	103 4	103.0
1898.	106.4	99.7	100.2	99 9	106.3	98 7	101.5	101.2
1899.	112.1	99.2	102.0	101.2	113.4	99.5	102.5	101.7
1900.	115.6	98.7	105.5	104.1	120.3	101.1	104.4	103.0
1901.	119.1	98.1	108.0	105.9	126 1	105.2	102.7	100.7
1902.	123.6	97.3	112.2	109.2	135.0	110.9	101.2	98.5
1903.	126.5	96.6	116.3	112.3	142.1	110.3	105.4	101.8
1904.	125.7	95.9	117.0	112.2	141.0	111.7	104.7	100.4
1905.	133 6	95.9	118.9	114 0	152.3	112.4	105.8	101.4

(Toutes les quantités sont exprimées en pour cent de leur valeur moyenne pendant la période 1890 1900)

Le salaire hebdomadaire réel paraît donc être demeuré à peu près constant pendant cette période. Il avait été en 1905 très légèrement en-dessous (de 0,2 %) de sa valeur moyenne pendant la décade précédente. Mais la statistique officielle est optimiste par nature. L'on a calculé le prix de la vie ouvrière d'après le cours des vivres, alors que le coût des vêtements, des logements, etc., a haussé bien davantage. On n'a pas tenu compte de la fréquence toujours plus grande du chômage. En y regardant de près, et grâce à des calculs sur le détail duquel je ne veux pas insister, on constate un abaissement réel de 5 % au moins et plus probablement de 8 %. Pendant ce temps, la richesse du pays

doublait et le produit industriel augmentait de plus de la moitié (1). Tel est le fruit de 15 années de syndicalisme étroit et de collaboration des classes!

*
* *

Et qu'on ne croie pas que si l'ensemble du prolétariat industriel des Etats-Unis a vu sa condition devenir plus mauvaise, les syndiqués au moins, l'élite, l'aristocratie du travail a amélioré son sort. Il ne paraît pas en avoir été ainsi, sauf dans l'industrie du bâtiment favorisée par le développement prodigieux des constructions. En fait et contrairement à une opinion répandue, l'écart des salaires est moindre aux Etats-Unis qu'en Europe. Pour ne pas alourdir ce travail par un trop grand étalage de chiffres, je me contenterai de citer à l'appui de mes affirmations un seul fait caractéristique :

En Belgique, où un peu plus du quart de la population ouvrière gagnait il y a 10 ans moins de 2 francs par jours, il s'en trouvait un peu plus d'un sixième gagnant au moins le double. (Recensement industriel de 1896.)

Sur 176,418 ouvriers américains étudies dans la grande enquête de 1901, un neuvième environ gagnaient moins de 1 dollar et demi par jour, moins d'un septième gagnaient le double ou davantage. En dehors de l'industrie du bâtiment, il n'y en avait même qu'un douzième.

Tant il est vrai qu'en s'isolant dans leur égoïsme, les ouvriers perdent la seule force dont ils disposent contre

---

(1 Louis De Brouckère : « Les Salaires Américains ». *Journ des Correspondances*, Bruxelles, janvier 1907.

le patronat et que l'accord des classes se tourne toujours en fin de compte contre le prolétariat.

II

J'espère que l'on me pardonnera la longueur de cette digression en considération de son importance. Il était nécessaire de montrer par des chiffres que lorsque la classe ouvrière s'attarde aux pratiques d'un syndicalisme conservateur et étroit, elle est en fin de compte punie de son erreur, frappée dans son salaire même, dans ses conditions de vie. Nous apprécierons mieux ensuite le caractère du progrès qu'apportent les méthodes nouvelles. Elles ne se bornent pas, en accroissant la conscience de classe, à mieux préparer le prolétariat en vue de son émancipation finale, mais elles fondent aussi sa puissance d'action dans la société moderne et lui font conquérir des réformes partielles. Il faut toujours se rappeler que c'est le même effort qui assure le présent et prépare l'avenir. En matière syndicale comme en toute autre, la vraie manière d'être « pratique » est de n'être pas terre à terre et de savoir, comme dit le dicton populaire, regarder plus loin que le bout de son nez.

Quelles sont ces méthodes dont l'adoption a fait des associations professionnelles un des facteurs essentiels de l'organisation industrielle contemporaine? J'en ferai deux grandes catégories dont la distinction est fondée d'ailleurs sur les nécessités de l'exposition bien plus que sur la nature des choses. Je rangerai dans la première celles qui ne sont que le développement, ou si l'on préfère la mise au point des méthodes anciennes.

La seconde comprendra tous les procédés de lutte presque entièrement nouveaux. Je ne m'occuperai dans ce paragraphe que des tactiques rajeunies. Leur étude nous montrera comment le socialisme intervient maintenant comme un élément nécessaire à la victoire même dans les luttes livrées sur le vieux terrain professionnel.

***

Nous ne sommes plus au temps où quelques travailleurs, mécontents de leur paie ou de la façon dont ils étaient traités, déposaient leurs outils sans consulter personne et ne comptaient que sur eux-mêmes pour faire triompher leurs revendications. De tels efforts spasmodiques iraient aujourd'hui se briser misérablement contre la puissance des grandes firmes industrielles. Les mutins seraient bien vite remplacés par des sarrazins, fallut-il les recruter au loin, et ils seraient privés pour toujours de besogne par une application systématique et savante du *black-listing*.

Aussi nos grandes luttes ouvrières ne rappellent-elles presque plus en rien ces premiers mouvements spontanés de la révolte ouvrière. Ce n'est plus par lui seul que le gréviste agit, toute l'action ne se concentre plus dans un cercle restreint. La classe entière entre en jeu.

Tous les syndicats sérieux ont maintenant une indemnité réglementaire de grève. Cela entraîne nécessairement cette conséquence que le syndicat seul et non tel ou tel groupe de membres a le droit de décréter la cessation ou la reprise du travail, car les ressources de tous se trouveraient sans cela à la merci de l'étourderie ou du caprice de quelques-uns. Et comme d'autre pa

les unions ont une tendance croissante à devenir nationales, c'est en fin de compte à la profession entière qu'appartient le droit de décision. Des raisons plus profondes que de simples considérations financières imposent d'ailleurs cette subordination des volontés individuelles à l'intérêt général. Un groupement étendu et qui a à faire à de nombreux employeurs, ne peut exercer quelqu'influence durable que s'il maintient une conduite stable et régulière. Un patron ne consentira guère à payer le salaire réclamé, s'il constate que chez son concurrent l'on se contente d'un tarif moins élevé. Et comment s'obstinerait-on à lutter chez X, quand, dans le même conflit et les circonstances étant pareilles, on a déjà cédé chez Y ? L'association doit donc, par une nécessité impérieuse, interdire à ses membres de quitter le travail, même s'ils le désirent, partout où les règles syndicales sont observées. Elle doit de même leur imposer l'obligation de déposer leurs outils partout où ces règles sont méconnues, même s'ils préféraient personnellement ne pas courir les chances d'une bataille. La terminaison du conflit ne saurait davantage être laissée à la discrétion des intéressés directs. C'est le syndicat qui traitera pour eux, fera la paix ou décidera la prolongation de la guerre.

Aussi, par son extension même, en resserrant les liens qui unissent tous les travailleurs d'un même métier, le syndicat crée, pour ses adhérents, des obligations de discipline et de dévouement à la cause commune dont l'accomplissement peut exiger parfois un véritable héroïsme. La pratique de la grève de sympathie et la généralisation du lock-out, si caractéristique l'un et l'autre des grandes luttes modernes, rendent

encore ces vertus bien plus impérieusement nécessaires et étendent souvent les devoirs de solidarité bien au-delà des bornes du métier. De nombreux travailleurs sont maintenant entraînés dans la bataille, courent les risques les plus graves, s'exposent à la faim, à la revanche patronale, parfois à la sentence d'un juge ou à la balle d'un gendarme, sans que leur paie puisse s'en trouver grossie d'un seul sou. D'après la statistique des syndicats allemands, 25 % de ceux qui sont entrés en ligne contre les employeurs de 1899 à 1905 sont des lock-outés. On peut juger par là combien doit être considérable la proportion totale de ceux dont je parle ici.

Le gréviste devient donc en somme le défenseur de la règle syndicale, ou pour dire la même chose en termes plus généraux et plus justes, le défenseur du droit professionnel tel qu'il est formulé par l'organisation ouvrière. C'est un *soldat du droit* qui doit savoir faire au besoin litière de son intérêt strictement personnel et marcher au feu chaque fois qu'il en est requis. Il combat pour ce qui peut le mieux exalter l'enthousiasme des hommes : pour faire triompher sa conception de la justice.

Certes le *droit professionnel* n'est pas toujours le *droit ouvrier*. Le gréviste est parfois le champion de son métier plutôt que de sa classe. Mais c'est cependant de sa classe entière qu'il se réclame de plus en plus souvent. L'une des caractéristiques de l'évolution gréviste, c'est que de corporative elle devient industrielle, englobant tous les corps d'état, souvent très divers, employés dans les mêmes établissements : c'est même l'une des formules les plus heureuses de son extension sympathique.

L'organisation ouvrière s'étend forcément dans la même mesure que la grève, elle tend à réunir des groupes toujours plus vastes de métiers apparentés. Et le droit revendiqué s'élargit à mesure.

*
* *

Mais la solidarité dans la grève ne s'arrête plus aux frontières de métier, ni même de l'industrie. On pourrait citer bien de cas de grèves de sympathie entreprises dans l'intérêt de camarades appartenant à une profession entièrement différente, ou encore de grandes batailles industrielles en vue desquelles des industries fort diverses s'étaient coalisées.

L'aide de classe en temps de grève peut d'ailleurs s'exercer sans entraîner nécessairement la cessation du travail et sous mille formes diverses qu'il est à peine nécessaire de rappeler. On avertit partout de ne pas s'embaucher dans la localité en lutte. Les ouvriers des usines similaires refusent de produire pour l'établissement gréviste ou de combler les vides que son arrêt produit sur le marché. Les produits du patron récalcitrant sont mis en interdit, ils ne sont plus ni transportés, ni mis en œuvre, ni consommés. L'aide se manifeste encore, par les secours pécuniaires, les contributions volontaires des travailleurs de tous les métiers. J'ai calculé que ces dernières s'étaient élevées en Belgique à près de cent mille francs par mois pendant la période qui va du 1r septembre 1906 au 1r juin 1907; leur total atteint donc pour le moins celui des versements opérés dans les caisses professionnelles de résistance, avec l'espoir d'un profit direct et personnel. Il faut citer aussi l'exode des enfants, tenté avec succès en plusieurs

occasions récentes et ne pas oublier l'appui moral, l'opinion publique intéressée par les meetings, les manifestations, par les journaux prolétariens; la pression gouvernementale surveillée, dénoncée, rendue plus difficile, le gouvernement interpellé aux Chambres, sommé de respecter les droits des travailleurs. Tous ces actes de la solidarité prolétarienne n'étaient naguère encore que les accessoires et l'accompagnement de la grève; ils tendent chaque jour davantage à en devenir l'essentiel.

Soutenus par toute leur classe, ne pouvant guère espérer triompher en bataille rangée que par cet appui même, les grévistes ne peuvent plus lutter que pour des revendications qui obtiennent l'assentiment de tout le prolétariat, qui sont conformes à sa justice et les aspirations particulières doivent par cela même tendre à se fondre en une grande aspiration d'ensemble.

D'autre part, nous voyons se préciser chaque jour l'idée de la grève générale. Elle ne rencontre plus guère d'adversaires de principe, tout le monde reconnaît sa nécessité dans certains cas. Or, elle n'est concevable que pour la défense de la classe tout entière. La grève, le moyen syndical par excellence, devient ainsi au terme de son évolution l'acte qui combine l'effort de tous les travailleurs pour faire triompher leur pensée commune, le droit nouveau qu'ils apportent au monde.

***

C'est un fait d'observation courante que les revendications syndicales prennent un caractère croissant de généralité, deviennent des revendications de classe. Sidney et Béatrice Webb, qui en ont minutieusement

étudié l'évolution en Angleterre, montrent que les *règles restrictives* des unions sont toujours en recul et les *règles générales* toujours en progrès. Parmi les premières se rangent la limitation du nombre des apprentis, l'exclusion de certaines catégories de travailleurs, l'interdiction d'employer certaines machines ou certains procédés, la restriction de la production, cette forme larvée du sabotage. Elles présentent deux caractères communs. L'un est de prétendre assurer à une corporation restreinte de travailleurs la possession paisible et le monopole d'un travail particulièrement fructueux ou agréable. L'autre d'être préjudiciable à l'ensemble du prolétariat, lésé par le rétrécissement du marché du travail ou par l'élévation du prix des produits. Elles entraînent donc nécessairement une lutte sourde ou ouverte entre les prolétaires, résultat d'une opposition évidente d'intérêts.

Or, la tactique restrictive est condamnée par l'expérience autant que par la solidarité ouvrière. Tous les métiers qui ont voulu maintenir par ces moyens leurs vieux privilèges ont été vaincus ou sont sur le point de l'être. Leurs unions sont presque toujours sorties affaiblies de la bataille, parfois désorganisées, voire entièrement détruites. L'on ne s'oppose pas en vain à la transformation nécessaire du mode de production, et l'on ne prend pas en vain non plus une attitude d'isolement ou d'hostilité envers sa classe. Il est d'ailleurs intéressant de constater en passant que ces pratiques égoïstes n'ont pas été imaginées par la classe ouvrière et que les unions rétrogrades n'ont fait que suivre les traditions qui leur étaient léguées par les corporations bourgeoises du moyen-âge.

En contraste absolu avec ces survivances, avec ces procédés hérités de la classe maîtresse, se trouvent les *règles générales* à l'établissement desquelles les syndicats consacrent une part toujours plus grande de leur activité. Les Webb placent dans cette dernière catégorie le minimum de salaire, la journée normale de travail, certaines mesures de précaution ou d'hygiène. L'on pourrait y ajouter la suppression des amendes et le droit du syndicat d'intervenir dans la discipline de l'atelier. La revendication de ces règles générales ne crée jamais entre les professions de dissentiments irréductibles ni même durables. Quand un métier parvient à en établir une, il n'en résulte aucun préjudice pour les autres; ils ont au contraire une chance de plus de pouvoir l'établir à leur tour. Tous les travailleurs peuvent donc s'unir ici dans une action combinée. La communauté du but crée la communauté de l'effort.

Ces règles générales ont du reste une tendance à devenir les mêmes pour toutes les catégories d'ouvriers. C'est ainsi que la journée de huit heures est devenue le mot de ralliement des prolétaires de partout. Toutes les associations ne la réclament pas immédiament aux patrons, beaucoup en sont encore à obtenir celle de 9, de 10, voire de 11, mais presque toutes la considèrent comme la journée normale et sont bien décidées à l'obtenir un jour. Le minimum de salaire qu'on réclame varie considérablement d'une spécialité à l'autre, mais ici encore se manifeste la tendance vers une revendication commune, celle d'un minimum national calculé d'après le prix des marchandises et l'étalon de vie auquel le prolétariat dans son ensemble juge qu'il a droit.

Le syndicalisme esquisse donc aujourd'hui les randes lignes d'un programme de classe et c'est dans a mesure où il s'attache à le réaliser que son action st fructueuse; quand il s'enferme dans des préoccupa-ions égoïstes, il devient impuissant.

La lutte syndicale doit être une lutte de classe, sous peine le stérilité.

III

Au point où j'en suis arrivé de ma démonstration, ine chose apparaît clairement : le syndicat moderne n'a de raison d'être, ne peut accomplir son œuvre que s'il se place sur le terrain de la lutte des classes. N'est-ce pas dire, en d'autres termes, qu'il doit avoir ine action socialiste ?

On soutiendrait en vain que ces deux expressions ne sont pas synonymes. Y aurait-il par hasard deux luttes de classes? voudrait-on prétendre que l'action socialiste se différencie de la lutte des classes tout court en ce qu'elle est politique ? Cette distinction eut bien surpris les auteurs du Manifeste des communistes, eux qui considéraient avec raison, comme d'une lumineuse évidence, que toute lutte de classe est nécessairement politique. On étriquerait misérablement le socialisme si l'on voulait n'y voir qu'une école ou une chapelle. Il est l'effort conscient du prolétariat pour organiser sa puissance de classe. Et du moment où les syndicats travaillent dans ce sens, ils sont socialistes de toute nécessité.

Au fond, c'est bien l'avis de ceux de nos camarades qui prêchent la neutralité syndicale.

Mais ils préfèrent que les syndicats soient socialistes sans le savoir. L'action quotidienne éclairera les membres, disent-ils, mieux que ne le ferait aucune prédication ou aucune déclaration de principes et en croyant ne poursuivre que la conquête de quelques avantages immédiats, ils ouvriront, par degré, leurs esprits à des conceptions plus vastes. De sorte que, sans se prononcer pour ou contre aucune doctrine et par la vertu même de l'expérience qu'elle donne, l'association professionnelle deviendra le grand centre de recrutement du parti socialiste.

Soit, l'école de l'expérience est assurément la meilleure de toutes et c'est toujours à celle-là qu'en fin de compte le prolétariat se forme. Mais encore convient-il que l'on aide les gens à tirer des faits les enseignements qu'ils comportent. Ce serait une déplorable manière d'enseigner le physique que d'abandonner l'élève dans un laboratoire sans maître et sans livres. Et pour apprendre, même expérimentalement, les lois de la gravitation, ils n'est pas absolument inutile d'être initié aux théories de Galilée et de Newton.

Si chaque prolétaire devait apprendre par lui-même et sans qu'on l'y aide, au moyen d'une propagande méthodique, les vertus de la lutte de classe, il risquerait fort de n'acquérir que trop tard, et à ses dépens, cette connaissance précieuse. Il faut bien mal connaître le fonctionnement d'une usine moderne pour croire que l'intérêt de tous ceux qui y travaillent apparaisse toujours et à première vue comme solidaire. Les Webb énumèrent les diverses catégories de travailleurs employés dans une grande manufacture de coton, analysent leurs conditions économiques diverses, les

situations différentes dans lesquelles ils se trouvent vis-à-vis des employeurs et concluent à l'impossibilité de les réunir tous dans une organisation unitaire en vue d'un but commun. Leur raisonnement serait tout aussi fort s'ils prenaient comme exemple un autre genre d'usine. Si leurs prémices sont justes, leur conclusion cependant est fausse, puisqu'en divers pays, et notamment en Allemagne, des organisations unitaires de cette espèce, des organisations industrielles existent.

Mais pourquoi ? Parce qu'en Allemagne, la propagande socialiste a précédé le mouvement syndical, qu'elle a habitué les travailleurs à apercevoir leurs intérêts communs, même quand ils sont dissimulés sous des oppositions de détail. Alors qu'en Angleterre, après un siècle et plus de pur syndicalisme, on n'avait pu fondre en une les cinq ou six fédérations cotonnières et que l' « Amalgamated Society of Engineers » rencontrait encore des unions concurrentes dans presque toutes les branches de la métallurgie, l'Allemagne a une fédération unique de l'industrie textile et l'association des travailleurs en métaux règne presque sans conteste dans cette vaste industrie. C'est au socialisme allemand, en définitive, que l'union des syndicats doit sa forte cohésion et ses brillantes victoires.

Si l'éducation des membres n'avait pas ainsi été faite, aurait-on pu refouler si aisément le particularisme corporatif et restreindre, à un minimum, ces mesures restrictives dont nous avons constaté tout à l'heure les résultats funestes ? L'intérêt étroit, les préjugés, l'égoïsme à courte vue, exercent toujours un grand empire sur les hommes de toutes les classes, et toutes

ces forces obscures tendent sans cesse à ramener les syndicats vers les vieux errements. Quand l'ouvrage ne va guère, on voit avec chagrin un nouveau venu, un étranger partager le peu de travail offert et la tentative de l'écarter, par tous les moyens, est bien forte. Quand la machine coupe des bras, le premier mouvement, le plus naturel, est de s'opposer à son emploi et il faut une forte dose de raison, de sang-froid, de solidarité, une vue bien claire du problème social pour ne recourir qu'aux moyens, efficaces, mais indirects et à longue échéance que conseille la tactique moderne.

Où donc le prolétaire puiserait-il cette force d'âme, si ce n'est dans une foi profonde aux destins de sa classe, dans une forte conviction socialiste ?

Et le gréviste, que nous avons vu tout à l'heure s'engageant dans une rude bataille dont sa classe, non lui-même tirera tout le fruit, est-ce le souci des petits profits quotidiens qui en fera un héros, qui lui donnera la force de vivre une semaine sur la paie d'un jour, d'accepter toutes les besognes. de s'expatrier au besoin plutôt que de céder ?

Le travailleur demeurerait-il même un membre fidèle de l'union si la conscience de l'unité de sa classe n'avait déjà surgi en lui ? Pour la grande majorité des prolétaires, la lutte contre le patron est difficile et périlleuse. Il faut qu'ils y sacrifient leur argent et souvent aussi leur sécurité, qu'ils s'exposent au renvoi, à mille périls. Obtiendra-t-on d'eux la discipline et l'esprit de sacrifice nécessaires si on ne leur présente que la chance incertaine d'augmenter leur humble paie de quelques sous? Cet appât suffira pour quelques métiers ou quelques régions spéciales, où la lutte se présente dans des

conditions particulièrement favorables, où l'on est assuré d'une victoire aisée. Peut-être suffira-t-il encore pendant les périodes de prospérité exceptionnelle, quand les mauvaises chances à courir sont un peu moins nombreuses et les sous à gagner un peu plus abondants. Mais les périodes de prospérité ne durent guère, hélas ; la conjoncture est sujette à changer ; et tel métier, privilégié aujourd'hui, cesse de l'être demain. Les associations conserveront-elles alors les chercheurs de « petits profits » ? Ceux qui joignent l'armée ouvrière pour gagner deux sous l'abandonneront sans doute quand il y aura trois sous à perdre. Ceux qui luttent pour émanciper leur classe resteront fidèles au drapeau dans les temps difficiles

On travaille depuis longtemps dans les milieux corporatifs, avec une tenacité inlassable à augmenter les cotisations, à remplir les caisses. On a mille fois raison, car l'argent est le nerf de toute guerre. Mais la valeur des hommes en est l'âme. Il faut à une armée de bonnes armes et d'abondantes munitions, mais il lui faut bien plus encore des soldats déterminés et enthousiastes. L'organisation la plus savante, les machines les plus perfectionnées ne suppléeront jamais ni au courage, ni à l'esprit de sacrifice.

Ces vérités se vérifient pour toutes les luttes dans lesquelles s'engagent les hommes, mais elles valent plus particulièrement pour les batailles syndicales. Nulle association, si puissante soit-elle, ne peut vaincre le patronat par la seule force de sa richesse, car eut-elle des millions, il sera toujours possible aux maîtres de lui opposer des dizaines de millions. La plus grande puissance est dans la volonté des membres de souffrir

au besoin la misère pour la cause de tous, dans l'enthousiasme que leur inspire l'idéal élevé pour lequel ils luttent.

Des convictions socialistes ne sont point pour le travailleur un luxe, comme des habits de fête qu'il revêt aux jours de repos pour flâner et faire le brave. Elles sont comme les vêtements de travail dont il ne se sépare guère, qui lui sont indispensables pour accomplir la dure besogne de chaque jour.

*
* *

Je dois m'occuper ici d'une formule fort à la mode depuis quelques années. Les syndicats, prononce-t-elle, doivent être des groupements d'intérêts et non pas des groupements d'opinion.

Si l'on entend par là que pour pouvoir y entrer, il suffit d'être un travailleur, qu'il ne faut souscrire à aucun crédo, nous sommes pleinement d'accord. L'on comprendrait très mal la position prise par ceux qui défendent le syndicalisme socialiste si l'on s'imaginait qu'ils veulent établir un examen d'entrée aux unions professionnelles et n'y admettre que ceux qui auront fait preuve d'un socialisme suffisamment orthodoxe. Ils ne veulent pas davantage qu'une minorité consciente se sépare des grandes organisations ouvrières encore engagées confusément dans la lutte sans conceptions d'ensemble. Cette minorité doit savoir se soumettre à la discipline de classe qu'elle prêche et c'est au sein même des unions qu'elle travaillera à éclairer les individus et à diriger l'action commune dans la voie de la lutte des classes. Mais ce résultat atteint, pourquoi les associations ne déclareraient-elles pas hautement

ce qui est devenu une réalité, quelles sont devenues socialistes, d'inspiration, de tactique et de pensée ?

Cette déclaration ne met naturellement aucun obstacle à l'entrée de tous. Nous demandons que l'on admette tous ceux qui feront acte de bonne volonté en demandant à lutter côte à côte avec leurs frères de classe, que l'on n'écarte que les brouillons et les traîtres. Il ne s'agit pas d'exiger que l'éducation socialiste des membres soit faite à l'avance, mais de travailler à la faire, ouvertement et franchement, par la parole et par le fait. C'est ainsi que l'entendent tous ceux qui défendent le syndicalisme socialiste. Voici ce qu'écrit à ce sujet Kautsky, qui depuis si longtemps mène campagne pour que les syndicats allemands n'aillent pas vers la neutralité. « Si les défenseurs de la neutralisation des syndicats demandaient seulement qu'ils fussent ouverts à tous les ouvriers du métier, quelles que soient leurs croyances politiques ou religieuses, on tomberait immédiatement d'accord avec eux. Mais alors on n'aurait pas introduit de principes nouveaux dans ces syndicats socialistes qui, de tout temps, se sont distingués des organisations chrétiennes et libérales, en ce qu'ils n'exigeaient de leurs membres aucune profession de foi religieuse ou politique. » (1) C'est la position qu'ont aussi toujours tenue les syndicats socialistes des autres pays à ma connaissance. Un exemple tout récent, pris en Belgique, le montre clairement. Il y avait dernièrement à Bruxelles une élection provinciale. Au candidat radical s'opposait un

---

1) Karl Kautsky. *Politique et Syndicat*, traduit de l'Allemand par Camille Polak. Paris, Giard et Brière, 1903, p. 19.

ouvrier luttant sous l'étiquette du Christene Volkspartij (parti populaire chrétien), habituellement appelé parti des démocrates-chrétiens non domestiqués. Or, ce candidat était membre du syndicat socialiste des lithographes. Personne ne lui fit reproche de son attitude et ne prétendit le contraindre à changer ses convictions. Nous espérons seulement que quelques années de vie ouvrière militante arriveront à le convertir.

Le syndicat socialiste est essentiellement un groupement d'intérêt, faisant appel à tous ceux qui ont comme producteurs des intérêts semblables, ouvrant toutes larges ses portes. Mais c'est aussi un groupement d'opinions, en ce sens que, comme corps, il a une opinion, sans en imposer le respect servile à chacun de ses membres. Il agit selon des principes dont l'expérience prolétarienne lui a montré la valeur, et qui sont les principes socialistes. Il met sa puissance au service de ces principes et s'efforce de les propager, non comme des dogmes intangibles, une fois encore, mais comme le produit perfectible de la pensée du prolétariat. Tout syndiqué conserve le droit de discuter l'opinion de la majorité et de la modifier, s'il le peut.

Le syndicat socialiste est donc tolérant sans être neutre. Il est ouvert à l'examen, mais ne veut pas se désintéresser de toutes les doctrines, parce qu'il estime que pour agir, il faut penser et que lorsqu'on poursuit une fin importante et élevée, comme l'émancipation de la classe ouvrière, il faut se diriger d'après des principes généraux. L'antinomie que l'on veut établir entre le groupement d'intérêt et le groupement d'opinion est au fond aussi vaine que l'antinomie démodée de la pensée et de l'action.

L'union de tous les travailleurs en dehors de toute pensée ne pourrait être qu'une union dans la torpeur et l'immobilisme. Dominée, au contraire, par un haut idéal, l'union devient active, féconde et durable. C'est pour *mieux* unir les travailleurs que les syndicats doivent être socialistes.

* * *

J'ai déjà eu l'occasion d'observer que le « neutralisme » de beaucoup de nos amis est purement apparent. Ils admettent fort bien que le syndicat fasse l'éducation socialiste de ses membres et seraient même désolés qu'il ne la fît pas. Je n'en veux pour preuve que ce passage d'un amendement de Kautsky, voté par tous les neutralistes allemands au dernier congrès de Mannheim : « Pour assurer cette unité de pensée et d'action entre le parti et les syndicats, qui constitue une impérieuse nécessité pour le progrès triomphal de la lutte de classe prolétarienne, il est absolument nécessaire *que le mouvement syndical soit animé de l'esprit de la social-démocratie.* »

Mais ils voudraient qu'en parlant de la chose, on s'abstint de la désigner par son nom. Je me méfie beaude ce genre de propagande par trop habile. Les mots ont leur valeur et en embrouillant l'expression, on aboutit facilement à obscurcir l'idée. J'aime que l'on nomme un chat un chat et la franchise a d'indéniables vertus dans le domaine de la propagande plus encore qu'en tout autre. Par l'omission du mot socialisme, on s'abstient du reste forcément de montrer cette nécessité de l'unité de pensée et d'action entre le parti et le syndicat dont on est cependant convaincu. Cela reste

en quelque sorte le secret des dirigeants, la masse est menée vers un but qu'on ne lui révèle pas clairement. Il serait déplorable que ces habitudes ésotériques s'introduisissent dans notre mouvement. N'oublions pas que l'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes et non d'une petite franc-maçonnerie d'initiés.

Et quand on ne désignerait le socialisme que par des circonlocutions comme les bonnes gens font pour le diable, quel profit espère-t-on en retirer? On veut, dit-on, ne pas effrayer les travailleurs mal dégagés encore des préjugés bourgeois et ne pas donner aux patrons un motif de plus de combattre des associations qu'ils voient déjà d'assez mauvais œil.

Ceux qui pensent qu'il suffira d'enlever aux syndicats l'étiquette socialiste pour diminuer l'hostilité capitaliste, attribuent à leurs adversaires une naïveté dont ils n'ont jamais fait preuve. Ce n'est pas le mot seulement que le patronat a en horreur, c'est avant tout la chose.

Si l'union veut obtenir des patrons leurs faveurs ou tout au moins leur indifférence, il faudra qu'elle soit neutre *en réalité*, c'est-à-dire qu'elle se borne exclusivement à la défense des intérêts de la profession, qu'elle ne demande que des améliorations immédiates et *raisonnables*, qu'elle n'ait pas contre les employeurs d'hostilité de classe, ce qui l'entraînera bientôt à devenir leur alliée plus ou moins consciente. A ce prix seulement, on la laissera en paix. Mais elle sera devenue impuissante.

Si au contraire elle veut conserver une force réelle, il faudra bien qu'elle se tienne sur le terrain de la lutte

des classes, pratique la solidarité avec les camarades des autres professions, participe à tous les grands mouvements d'ensemble du prolétariat, qu'au lieu de se laisser leurrer par le patron, le curé ou le philanthrope, elle demeure une organisation de combat et imprègne fortement ses membres de l'esprit de lutte contre le système capitaliste tout entier. Et quand elle sera vraiment ainsi un syndicat socialiste, pense-t-on que le patron, le curé et le philanthrope renonceront à la combattre parce qu'elle se sera affublé d'un faux titre? Le renard revêtu d'une peau de brebis pouvait tromper la bonne foi de candides agneaux, mais l'ouvrier émancipé, fut-il affublé d'un froc de capucin, ne mettra jamais en défaut la malice du fin renard patronal.

Où donc, la simple déclaration de neutralité a-t-elle suffi pour apaiser l'hostilité des employeurs? En Allemagne, où les syndicats sont officiellement neutres, ils voient se dresser contre eux la plus formidable organisation patronale qui soit au monde; en Belgique, c'est une organisation n'adhérant pas au Parti Ouvrier qui a été victime du lock-out le plus considérable que ce pays ait connu. L'expérience est d'accord avec le bon sens pour proclamer la vanité de cette politique d'autruche : le syndicat de combat n'est pas plus caché derrière son étiquette neutraliste que l'autruche derrière son aile.

Ceux qui pensent qu'en affirmant fièrement leur socialisme les syndicats diminueraient le nombre de leurs adhérents ne produisent qu'une affirmation non vérifiée par les faits. Voici d'après le dernier rapport international sur le mouvement syndical quel était la proportion d'ouvriers organisés de l'industrie, du com-

merce et des transports dans les pays sur lesquels des renseignements précis ont pu être obtenus :

Danemark	49.11 %
Angleterre	26 %
Suède	24 %
Allemagne	23.93 %
Hongrie	15.9 %
Autriche	13 %
Belgique	9.51 %
Bulgarie	6 %
Norvège	4.8 %

Le Danemark, où le caractère socialiste des organisations est si nettement marqué, prend la tête; la Suède, où le syndicalisme affirme tout aussi ouvertement ses tendances, se maintient au niveau de l'Allemagne; l'Autriche et la Belgique figurent il est vrai en assez mauvais rang, mais cela prouve seulement qu'il ne suffit pas aux syndicats d'être socialistes pour être prospères et que dans les contrées pauvres l'organisation professionnelle est particulièrement difficile. L'Autriche a du reste fait depuis quelques années des progrès encore plus marqués que ceux de l'Allemagne. Le district de Vienne, avec ses 321 mille travailleurs compte 30 p. c. de syndiqués. Et en Belgique même l'armée du travail organisée a accru ses effectifs de 47 p. c. depuis 3 ans. On conçoit d'ailleurs que les prolétaires assez courageux pour s'engager dans la bataille contre le patron ne reculent pas devant une appellation qui excite surtout de la sympathie dans la classe ouvrière.

***

Les neutralistes craignent plus encore que l'abstention des timides leur organisation séparée sous la houlette capitaliste. Parmi les armes employées par les patrons contre les organisations militantes, la création des syndicats chrétiens, jaunes, antisocialistes, domestiqués de toute dénomination est en effet particulièrement redoutable.

Mais on ne l'évitera pas non plus par un simple sacrifice de forme. On ne l'a du reste évité nulle part et l'on ne conçoit guère qu'on puisse l'éviter de sitôt.

Le principe même de toute la politique du capitalisme contre le prolétariat est de le maintenir sous sa tutelle intellectuelle et de l'imprégner de toute la vieille idéologie bourgeoise. Aujourd'hui, surtout que les circonstances de l'évolution sociale n'ont plus permis aux maîtres de tenir la classe ouvrière absolument à l'écart de toute activité sociale, cette tactique devient impérieusement nécessaire au maintien de l'ordre établi. Si les travailleurs usaient unanimement à leur profit commun du droit de coalition et du droit de suffrage, le règne de la bourgeoisie serait bien compromis. Elle ne laissera se produire un événement aussi désastreux pour elle que lorsqu'il lui sera devenu entièrement impossible de l'éviter. Voilà pourquoi nous sommes condamnés à avoir des partis de travailleurs asservis aussi longtemps que le capitalisme conservera quelqu'ascendant moral et à connaître tout aussi longtemps les syndicats domestiqués.

Qu'on ne m'oppose pas l'exemple de l'Angleterre, qui n'aurait ni jaunes, ni chrétiens, ni antisocialistes. D'abord, des syndicats de ce genre existent dans les îles britanniques. Ils forment les « National free labor

association ». J'admets que leur force est des plus restreinte. Mais c'est uniquement parce que le capitalisme a trouvé jusqu'ici assez d'appui pour la défense de ses principes essentiels, dans les vieux états-majors des trade-unions elles-mêmes, tout imprégnés de libéralisme conservateur. Que le courant qui porte aujourd'hui ces puissantes associations à accentuer leur allure, pour rendre leur action plus efficace, persiste, et l'on verra bien si l'organisation des jaunes et des « briseurs de grève » ou quelqu'autre sembable ne se développe pas.

Au moins, répliquent les neutralistes, notre tactique nous permet d'agir sur les syndicats chrétiens et de les soustraire peu à peu à l'influence des maîtres. En n'effarouchant pas les travailleurs qui s'y sont laissé enfermer, nous réussirons à former avec eux des cartels, à les englober dans une action commune de classe et nous en ferons en fin de compte des bons soldats de la cause prolétarienne. Personne n'ignore que c'est en vue de ces alliances surtout que les organisations allemandes ont un moment accentué leur neutralité.

Je ne veux pas nier que les cartels peuvent être utiles. Dans certains cas spéciaux, lorsque la conscience ouvrière se trouve surexcitée par quelque grand événement, il peut se faire que l'instinct de classe s'éveille brusquement chez les embrigadés des organisations jaunes et les range à nos côtés. De telles alliances qui ne sont achetées par aucun sacrifice de principe ou de tactique, se produisent aussi d'ailleurs, dans les pays de syndicalisme socialiste. Mais en dehors de ces courts instants, une action commune est bien difficile. Il sera, en général, bien plus facile de convaincre les camarades sous le joug en leur montrant les résultats qu'on obtient

par la lutte que de les amener à changer de système en sacrifient un peu au leur.

Depuis qu'on a suivi en Allemagne cette tactique de conciliation quand même et qu'on s'est déclaré neutre pour complaire à des chrétiens qui donnaient à leurs groupements un caractère étroitement sectaire, à quels résultats a-t-on abouti ? La croissance des organisations chrétiennes a été énorme. De 139,770 en 1902, le nombre de leurs membres est passé à 179,779 en 1903 et à 265,032 en 1905. En Suisse, où la politique d'alliance a été poussée plus loin encore, ses résultats ont été déplorables. On en pourra juger par les extraits suivants du travail inséré par le citoyen F. Thies, secrétaire de la fédération des syndicats professionnels, dans le rapport international sur le mouvement syndical pour 1904. Je les cite de préférence à tout autre document, à cause de leur caractère officiel :

« Une vive propagande pour la neutralité des syndicats, faite par le secrétaire ouvrier Greulich, cherche à amener les ouvriers de toute profession à l'organisation syndicale.

Pour favoriser ce but, le secrétaire ouvrier proposa au congrès ouvrier de Lucerne, en 1899, certaines thèses qui furent adoptées et qui déclarent nettement que le mouvement syndicaliste en Suisse est nécessairement neutre en rapport à la politique et à la religion, tout membre d'un syndicat pouvant satisfaire à ses besoins politiques et religieux dans des sociétés spéciales.

Au congrès de Winterthur en 1900, la fédération syndicale revisa aussi ses statuts en ce sens.

Dans l'article premier de ses nouveaux statuts, la

F. S. S. P. (Fédération suisse des syndicats professionnels) déclare que son but est : de conquérir pour ses membres le droit de coopérer au contrat de travail et d'en influencer les conditions, d'améliorer la situation matérielle des membres et de défendre leurs biens moraux et leur droit de l'homme, de les mettre à même de participer dûment aux richesses croissantes de la société et de travailler en membre indépendant pour son progrès et son développement.

Les moyens (art. 2) pour arriver à ce but sont : les organisations professionnelles et syndicales de tous les travailleurs de la Suisse et surtout la centralisation de toutes les sociétés et fédérations locales, pour la réalisation d'une solidarité efficace pour toute la classe ouvrière.

Mais les espoirs qu'on avait eus en créant ce programme de neutralité ne furent point réalisés. Les chefs des sociétés ouvrières chrétiennes (ou plutôt catholiques) au lieu d'inviter leurs membres, ouvriers professionnels, à adhérer à la fédération syndicale, entrèrent dans une vive propagande pour la création de syndicats chrétiens, surtout dans toutes les localités où nos syndicats commencèrent à s'étendre. Aussi la question de la neutralité des syndicats excite-t-elle de grandes controverses parmi les ouvriers suisses. » (1)

Pour bien comprendre la portée de ce dernier paragraphe, il convient de rappeler que la fondation de nouveaux syndicats démocrates-chrétiens s'accomplissait en violation de la promesse faite.

(1) Deuxième rapport international sur le mouvement syndical 1904. Berlin 1906, p. 106. C'est nous qui soulignons les dernières lignes.

« ... On reconnaît de plus en plus qu'en Suisse aussi, les organisations ouvrières politique et syndicale devraient s'entr'aider et on a déjà commencé d'agir pratiquement ensemble ; les syndicats en commun avec le parti politique s'efforcent de réaliser une politique sociale efficace, surtout une législation protectrice des ouvriers par le moyen d'une représentation de la classe ouvrière dans les corps législatifs. » (1)

Citons enfin ces quelques lignes du rapport de 1905 :

« Suivant les renseignements que nous avons reçus, mais dont nous ne pouvons pas garantir la justesse, elle (la Fédération d'organisations chrétiennes sociales) a environ vingt mille membres dans les syndicats de 7 professions.

Ces chiffres devraient prouver leur erreur à ceux qui, il y a 6 à 8 ans, mettaient tout leur espoir dans la neutralité des syndicats (2).

Espérons qu'ils feront réfléchir aussi ceux qui, en dehors de la Suisse, prêchent cette neutralité-là.

IV

Les avantages que les syndicats prétendraient obtenir en dissimulant leurs vraies couleurs sont donc bien fragiles et même à y regarder de près tout à fait illusoires. Restent les inconvénients certains : le but moins clairement aperçu, le principe d'action hésitant et confus, le risque de voir s'implanter une indifférence réelle à toutes les doctrines, aveulissante et paralysante.

---

(1) Idem., p. 111.

(2) Troisième rapport international sur le mouvement syndical 1905, p. 107.

fer en vertu de principes tout différents. C'est en Belgique l'article 310 aggravé par une série de jugements scandaleux, de vieilles ordonnances de police de l'Empire détournées de leur sens pour contraindre les ouvriers à demeurer à la besogne malgré leur volonté. C'est la *muselière dorée* en Allemagne. La liste pourrait s'allonger longtemps encore sans être complète pour cela. Il faudrait y joindre tous les projets soi-disant avancés qui offrent à l'ouvrier l'arbitrage obligatoire à la place du droit de grève, l'embrigadement légal au lieu de la faculté de se syndiquer en toute indépendance.

Les plus ardents adversaires de la politique dans les unions n'imagineront même pas que l'on puisse déserter la lutte contre ces mesures qui, par mille voies diverses, tendent toutes au même but perfide. C'est la loi, cette fois, qui a pris l'offensive. Les syndiqués entendaient peut-être la laisser en repos, mais elle n'a pas voulu leur rendre la pareille. Il a bien fallu qu'ils entreprennent de nettoyer le code de tant d'ennemis divers qui s'y tenaient tapis.

* * *

Bien d'autres considérations ont déterminé récemment les unions à élargir encore le cercle de leurs préoccupations législatives. Elles s'intéressent à l'exploitation des services publics au régime des impôts, payés par les prolétaires et dépensés dans l'intérêt des dirigeants. Aux tarifs douaniers qui peuvent bouleverser le marché de travail et changer profondément l'étalon de vie. A l'enseignement technique et par un enchaînement naturel, à tout le système de l'en-

seignement public, à l'organisation militaire dont les travailleurs portent tout le poids et qui est utilisée surtout contre eux. A la politique coloniale qui retentit sur le marché, sur la circulation de capitaux, sur la localisation de l'industrie et l'abondance de la main-d'œuvre, à la politique étrangère qui a mille répercussions économiques.

Des préoccupations de l'espèce eussent parues ridicules aux petites assemblées syndicales d'autrefois, à quelque pauvre chambre de tailleurs ou de maçons. Elles avaient devant elles une tâche parfaitement limitée et restreinte. Pour hausser les salaires, elles avaient à agir sur des personnes déterminées et connues et si, d'aventure, elles devaient s'adresser au parlement, comme en avaient coutume les premières unions anglaises, c'était pour obtenir le vote d'un règlement tout particulier, spécial à leur profession et même parfois à leur région. Mais les mêmes causes qui ont fait remplacer l'union locale par le syndicat national et l'action professionnelle exclusive par l'alliance des métiers, ont amené les travailleurs à regarder par dessus les murailles qui clôturent les usines. La production prend un caractère de plus en plus social, chaque entreprise particulière est enserrée chaque jour davantage dans un réseau d'institutions et de services dont elle dépend pour son existence et qui toutes ont un caractère plus ou moins public, sont tributaires en une certaine mesure de l'État et de la loi ; chemins de fer, canaux, ports, services de navigation, postes, télégraphes. marchés, change, crédit, banques, renseignements commerciaux, techniques, statistiques, enseignement professionnel, assurances de tous genres,

distribution de lumière, de force motrice. Dans chaque conflit du travail, tout cela intervient à quelque degré. Une grève qui eût pu triompher du patron sera vaincue par la banque qui ouvrira aux employeurs un crédit illimité. Une école professionnelle pourra devenir une pourvoyeuse de sarrazins. L'accident survenu à l'usine sera indemnisé par une compagnie étrangère à l'établissement et c'est contre sa rapacité à elle que le syndicat devra s'élever. Or, dans chacune de ces circonstances, et dans mille autres analogues, l'action législative s'imposera comme le prolongement nécessaire de la lutte directe pour les salaires.

Il n'est pas une des réformes législatives inscrites aux programmes socialistes qui ne soit par là d'intérêt syndical. Le congrès trade-unioniste anglais s'est plus d'une fois occupé du home-rule et l'American Federation of Labor réclame le droit de suffrage pour les femmes. C'est en vain qu'on a voulu délimiter une politique d'affaires prolétarienne dont les unions ne pouvaient pas sortir. Elles en sortent toujours, en fait, entraînées par l'évidente liaison de toutes les formes de la vie sociale. Que voudrait-on exclure de cette politique d'affaires, qu'est-ce qui ne retentit pas sur les conditions du travail? Sera-ce ce qui concerne la culture de l'esprit, le progrès des sciences, l'épanouissement des arts? Mais tout cela influe immensément sur la production et les salaires. Les plus neutralistes des associations belges le reconnaissent si bien qu'elles manifestaient naguère en faveur de l'enseignement obligatoire. Et qu'on ne dise pas que c'est la défense ou la conquête du droit de suffrage, de toutes les libertés modernes, pour lesquelles tant d'organisations déjà ont consenti

à de lourds sacrifices, car elles sont pour les ouvriers d'une importance vitale; sans liberté, sans dignité humaine, pas d'association véritable, pas de syndicalisme. On se ferait une conception bien mesquine de l'action professionnelle si on la croyait compatible avec l'abêtissement ou la servilité.

Et ceci nous mène à une constatation plus importante encore. Si l'organisation professionnelle se donne à elle-même un programme législatif s'étendant aussi loin que celui du socialisme lui-même, identique, si les codes la blessent aux mêmes endroits, c'est donc que tout l'ordre capitaliste lui est au même degré hostile et qu'elle est entraînée à le combattre dans la même mesure. *La lutte syndicale qui n'était d'abord dirigée que contre les patrons, l'est maintenant contre l'état bourgeois et toute l'organisation sociale actuelle.*

* * *

Que devient dans tout cela la neutralité ? Les unions appuient sur tous les points la politique du parti socialiste et combattent par conséquent celle des partis opposés. Soutenir un parti et lutter contres ses adversaires, ce n'est point, que je sache, être neutre.

L'on essaie cependant de sauver les apparences par un artificce dont l'ingéniosité dissimule mal la fragilité extrême. Certes, concède-t-on, les revendications syndicales se confondent souvent avec celles du socialisme, mais les groupes professionnels peuvent cependant rester neutres, en s'abstenant de faire de la *politique de parti*. Il semble que l'on entende par là de la politique électorale. Même cela, cependant, les unions ne

peuvent le faire, sous peine de se mutiler elles-mêmes et de renoncer à la mission qui leur est dévolue.

N'est-il pas hautement instructif de constater que toutes celles qui ne se rattachent pas de façon avouée ou occulte à un parti socialiste ont été amenées, à leur corps défendant et en contradiction avec leurs traditions les plus chères, mais poussées invinciblement par la logique des choses, à créer une organisation électorale plus ou moins parfaite?

Ce sont les syndicats britanniques, dont le mot d'ordre fut si longtemps, si obstinément «no politics in the unions» et qui fondent cependant en 1900, avec des groupements socialistes, le « Labour representation committee » dont elles sont des éléments constituants. Le but de ce «committee» est ainsi défini par les statuts : « Assurer, par une action d'ensemble, l'élection au parlement des candidats choisis par l'un des groupes affiliés de leurs circonscriptions, et décidés à constituer un groupe parlementaire distinct, ayant sa politique propre sur les questions ouvrières, à refuser de s'identifier avec aucune fraction du parti libéral ou du parti conservateur, et à ne jamais combattre un candidat désigné par le comité. Tous les candidats du comité s'engagent à accepter les statuts, à se conformer aux décisions des groupes en ce qui concerne l'application du but poursuivi par des statuts, et à se présenter aux suffrages des électeurs exclusivement sous la dénomination de candidats ouvriers ». Ce comité, devenu, depuis les dernières élections qui lui ont valu de si brillants succès, un véritable parti du travail (Labor Party) compte même beaucoup plus d'unions adhérentes que la « *Général fédération of Trade-*

Unions » (1) qui constitue le centre syndical proprement dit. Ce qui ten- drait à faire croire que l'action électorale leur tient maintenant plus au cœur de la classe que l'action interprofessionnelle.

Les syndicats américains de la grande « Fédération » ont eux aussi leur machine électorale puisqu'ils posent aux candidats des questions précises et font une propagande active pour que les ouvriers n'accordent leurs suffrages qu'à ceux qui y répondent favorablement. Voici, à titre d'indication, les questions posées en 1904 aux candidats pour les législatures d'Etat :

Question 1. — Si vous êtes élu, ne voterez-vous que pour les candidats au Sénat fédéral qui auraient promis par écrit de voter l'abolition du gouvernement par injonction (2), la journée de huit heures dans les travaux exécutés pour compte du gouvernement fédéral, ainsi que l'initiative et le referendum fédéral consultatif, les détails étant conformes aux règles que nous formulons ci-joint, sauf les changements de détail qui pourraient être approuvés par le Comité législatif de l'American Federation of Labor et la National Grange?

Question 2. — Si vous êtes élu, voterez-vous pour qu'on donne un mandat aux sénateurs que vous élirez — le mandat de voter pour les mesures ci-dessus?

---

(1) Elles ont au total 974.504 adhérents (en 1907) contre 501.299 pour les unions adhérentes à la « General Federation of Trade-Unions ». Le Trade-Unions Congress, où l'on discute les questions politiques et où l'on nomme une commission parlementaire pour faire avancer et aboutir la législation ouvrière, mais sans participer aux élections, comprend 1.400 unionistes. Beaucoup d'unions, les plus importantes et les plus progressives, adhèrent aux 3 organisations.

(2) On sait que l'injonction est le procédé par lequel les juges américains ont imaginé de briser les grèves.

Question 3. — Si vous êtes élu, aiderez-vous à établir une loi en vertu de laquelle cinq pour cent des électeurs de l'Etat, calculés d'après la dernière élection, pour le gouverneur, pourront provoquer une élection spéciale pour un referendum sur la proposition de donner un mandat aux représentants de l'Etat au Sénat des Etats-Unis, dans le cas où l'un d'eux ou tous les deux ne se conformeraient pas au mandat donné par la législature?

Question 4. — Promettez-vous que, si vous êtes élu, vous aiderez à faire passer une loi établissant l'organisation nécessaire pour vérifier les signatures des pétitions nationales et pour que l'on puisse procéder à un referendum quand le congrès l'aura décidé, les détails en étant réglés conformément aux mesures ci-jointes, sous réserve de modifications de détail qui seraient approuvées par le Comité législatif de l'A. F. of L. et la National Grange?

On remarquera que presque toutes les questions ont trait au referendum, donc à l'organisation politique plutôt qu'à la législation ouvrière. Ce procédé de l'interrogatoire électoral semble d'ailleurs, comme il fallait s'y attendre, n'avoir donné que des désillusions. Il était assez naïf de charger les candidats des partis bourgeois de défendre les intérêts des ouvriers. Aussi discute-t-on maintenant la participation directe aux élections et il est fort propable que les syndicats américains, comme ceux d'Angleterre, auront bientôt leurs candidats du travail.

Et l'on peut enfin soutenir sans paradoxe que la *Confédération Générale du Travail* de France s'engage dans une voie analogue. Elle n'envoie pas encore auprès des pouvoirs publics de mandataires officiels, mais

déjà des délégués officieux. C'est un fait bien connu que nombre de ses militants sont obligés, pour faire triompher les mesures qui intéressent leurs membres, de passer une bonne part de leur temps dans les couloirs de la Chambre et dans les bureaux ministériels. Les syndicats finiront bien par reconnaître qu'ils auraient plus de garanties si leurs hommes de confiance agissaient dans la salle même des séances, sous le contrôle de tous, assuré par la publicité. Ils s'apercevront qu'à tout prendre, la politique des parloirs est très inférieure à celle des parlements. Espérons que ce jour-là ils assureront l'unité ouvrière en associant leurs efforts électoraux à ceux du parti.

* * *

Il semble bien en somme, que partout où les syndicats ne rencontrent pas un parti prolétarien qui ait leur confiance, ils finissent par en créer un, tant une action électorale autonome des ouvriers leur est indispensable pour la défense de leur programme législatif. Quand, d'autre part, les associations professionnelles sont socialistes, elles travaillent avec les groupes politiques au triomphe des candidats de classe. Et en Allemagne il n'en est pas autrement, malgré les déclarations de neutralité. Kautsky révèle à ce sujet un détail savoureux et bien caractéristique : le syndicat des mineurs est un des premiers qui ait levé la bannière neutraliste; or, dans le numéro même de son organe officiel, où l'on s'efforce de justifier cette attitude, l'article de tête est consacré à défendre la candidature de Sachse, portée au Reichstag par le parti. Ce n'est point bien entendu le

socialiste Sachse que l'on recommande au suffrage des travailleurs, c'est le mineur Sachse, le défenseur des ouvriers. On avouera que la nuance est délicate.

L'appui électoral que les unions socialistes et pseudo-neutres accordent au parti ne peut l'être sans condition d'aucune sorte, par simple sympathie et comme un don gratuit. Nos groupes se trouveraient sans cela dans une situation très inférieure à celle des syndicats intervenant directement dans les luttes électorales et qui sont représentés par des hommes ayant à leur égard des engagements définis. L'association professionnelle doit donc être assurée que les élus qu'elle contribue à faire défendront un programme auquel elle agrée et suivront une tactique qu'elle approuve, qu'ils seront ses alliés dans les luttes quotidiennes, aideront au succès de ses revendications, auront une conduite conforme à ses désirs. En Allemagne, elle trouve aujourd'hui suffisante les garanties que lui donne la grande influence morale qu'elle exerce sur le parti et l'*union personnelle* par laquelle ses principaux militants siégent à la fraction du Reichstag. Ailleurs, les garanties résultent des statuts mêmes de l'organisation ouvrière qui donne aux syndicats le droit d'intervenir dans la désignation des candidats, dans le contrôle des représentants comme dans tous les actes du Parti. Partout donc, de façon officielle ou officieuse, il y a collaboration véritable entre les deux grands ordres de groupements prolétariens.

Et, en définitive, c'est donc bien une *politique de parti* que suivent *toutes* les organisations professionnelles de la classe ouvrière, qu'elles soient socialistes de façon avouée, qu'elles soient socialistes sans vouloir le dire,

qu'elles soient même indifférentes ou hostiles au socialisme.

***

Vouloir séparer la politique syndicale de la politique électorale, ce serait d'ailleurs comme vouloir rendre la représentation de la puissance indépendante de la puissance représentée, ou pour être plus exact, d'une notable partie de cette dernière.

Le parlement n'est pas l'endroit où se livre le combat politique, c'est le prolétariat qui poursuit lui-même la vraie bataille chaque jour, dans toute l'étendue du pays, par les mille formes diverses de son activité de classe. Il a pour cela l'organisation qui augmente sa puissance civique et oblige les dirigeants à compter davantage avec lui. Il a la grève, toujours politique dans une certaine mesure, quand elle met en avant des revendications de classe. Il a encore ces grands mouvements d'opinion, meetings, démonstrations, pétitionnements de tous genres qui exercent une si incontestable influence dans nos démocraties et même ailleurs. Il a, enfin, les émeutes et les insurrections dont le rôle, quoi qu'on en pense, est bien loin d'être terminé. Au parlement, on ne fait que constater les résultats obtenus, les traduire en lois qui marquent à chaque instant l'équilibre changeant des forces sociales en présence. Elles sont un peu comme ces traités, protocoles, conventions de tout genre qui se concluent à tout moment au cours d'une guerre. C'est par là d'ailleurs que l'action parlementaire est indispensable, car, à y bien regarder, on ne conçoit pas de guerre sans traité, ni de lutte sans négociations. Et le rôle de celles-ci devient toujours de plus

en plus important à mesure que les hostilités deviennent plus savantes et plus prolongées.

Si l'on se rappelle la vraie fonction du parlementarisme, la distinction entre la politique pratique de la classe ouvrière et la politique de parti apparaîtra comme aussi fausse et aussi dangereuse du point de vue de ce dernier que de celui des syndicats. Elle ne tend à rien moins qu'à faire du parti un pur organisme électoral, quelque chose qui négocierait sans disposer des forces sur lesquelles les négociations s'appuient. Or, c'est là verbiage vain, exercice de rétheur en mal d'éloquence, dispute byzantine de sectes et de coteries, crétinisme parlementaire, aurait dit Marx.

Le parti, heureusement, ne se résoud nulle part à tomber dans cette pure logomachie. Il entend être une force politique réelle, non un simple symbole et en même temps que la lutte électorale, il mène, dans le pays cette vraie bataille politique dont je parlais tout à l'heure. Et je n'en veux pour preuve que l'attention croissante avec laquelle il étudie cette grève générale dont la menace ou la mise en pratique ont plus d'une fois déjà arraché aux classes possédantes d'importantes concessions et dans laquelle on s'habitue de plus en plus à voir la garantie suprême du droit prolétarien et le moyen révolutionnaire par excellence du prolétariat. Les naïvetés anarchisantes de quelques-uns ont longtemps maintenu à ce sujet des malentendus qui se dissipent lentement. On comprend mieux maintenant que loin de s'opposer, grève générale et suffrage universel, action directe et action parlementaire se complètent et s'impliquent en quelque sorte l'un l'autre. Sans le droit de vote, la grève politique, c'est-à-dire la grève à visées

générales, ne serait qu'une agitation sans cesse renouvelée qui énerverait et lasserait à la fin la force prolétarienne sans lui assurer jamais de résultat stable. Sans la grève toujours possible, bien préparée et soigneusement tenue en réserve comme un dernier recours, le droit de suffrage ne serait qu'un hochet que la bourgeoisie nous ôterait d'un seul geste le jour où il la gênerait réellement. Appuyés l'un sur l'autre, ces deux instruments de lutte donnent au prolétariat une puissance énergique et tranquille qui peut le mener avec un minimum de secousses à l'accomplissement de ses destinées.

Cette étroite corrélation qui apparaît au terme de notre analyse entre la grève et l'action électorale, entre ce que l'on considérait comme le moyen par excellence des syndicats et l'arme essentielle du parti, montre enfin dans toute son importance l'union nécessaire de l'organisation professionnelle et de l'organisation socialiste. Le parti a besoin des syndicats pour mener sa politique d'action comme les syndicats du parti pour leur lutte parlementaire. Dans tous les domaines, c'est par l'ensemble des groupements ouvriers, non par l'un d'eux, que s'exprime la puissance prolétarienne.

Que reste-t-il encore des frontières que l'on prétendait tracer entre eux ? Qu'est-ce qui appartiendrait en propre au parti ? La préoccupation du but final ? Je ne parviens pas à le concevoir comme indépendant de l'action quotidienne, comme une chose dont on attendrait patiemment la venue en se bornant à en parler jusque-là. J'ai montré que les unions de métier avaient autant que le parti le besoin d'un haut idéal, d'une vue sûre et claire du but lointain vers lequel convergent

tous les efforts du prolétariat. Si les deux organisations doivent marcher d'accord tout le long de la route, si leur union s'accroît à mesure qu'elles avancent, on ne voit pas pourquoi elles auraient à se séparer pour le dernier effort au terme du voyage. Méditons ces paroles de Liebknecht, prononcées en 1893 :

« Comment la transformation de la société — ou bien, employons le terrible mot français : *la révolution sociale* — comment est-elle concevable sans l'organisation syndicale des ouvriers? En Angleterre, grâce au développement des Trade-Unions, il suffit d'un décret du gouvernement ouvrier et, sans interruption de l'activité économique, chaque exploitation peut immédiatement passer aux mains des ouvriers organisés, parce que la masse des ouvriers est syndicalement organisée. En Allemagne, où une petite fraction seulement des ouvriers est syndicalement organisée — l'organisation politique ne peut pas être ici un équivalent — un gouvernement prolétarien se heurterait à des difficultés et à des obstacles extraordinaires.

» C'est pourquoi nous avons besoin de syndicats et si nous n'en avions pas, nous devrions en créer, dans l'intérêt du mouvement ouvrier, dans l'intérêt du mouvement politique socialiste.

» Le mouvement ouvrier avec des organisations purement syndicales ne peut pas conduire au but. Un mouvement ouvrier avec des organisations purement politiques ne peut pas conduire au but. Les deux formes d'organisations sont indispensables l'une à l'autre. Si les Anglais avaient notre organisation politique et si nous avions l'organisation syndicale des Anglais — en Angleterre et en Allemagne nous aurions remporté

la victoire et nous aurions le pouvoir en mains (1). »

Peut-on supposer d'ailleurs que les syndicats n'auraient aucune part à la « lutte finale » quand on y accorde un rôle à la grève générale?

V

Si les syndicats et le parti avaient à s'occuper de choses différentes, ils pourraient se développer paisiblement côte à côte, entretenant à l'occasion des rapports d'amitié ou de bon voisinage sans que chacun ait à s'occuper davantage de ce que l'autre peut faire. Mais j'ai montré longuement que le développement même de la lutte des classes les pousse de plus en plus à s'occuper des mêmes choses et, dans une large mesure, par les mêmes moyens. Si bien qu'à tout moment ils se rencontrent, attelés à la même tâche et doivent de toute nécessité concerter leurs efforts.

A qui incombera la direction des grèves? A l'organisation professionnelle, dira-t-on, directement intéressée. Sans doute, mais il faudra peut-être interpeller aux Chambres, empêcher l'envoi intempestif de troupes, dénoncer les condamnations scandaleuses, la pression administrative. Peut-être le vôte d'une loi serait-il une solution du conflit, comme il est advenu pour la grève de la Ruhr. Pour toutes ces choses, le parti est plus spécialement outillé. Il interviendra donc et il faudra bien qu'ayant sa part d'action, il ait son mot à dire. En

(1) Rede gehalten zu Bielefeld am 29 Oktober 1893, cité par Edgard Milhaud « La démoeratie socialiste allemande », Paris 1903, p. 401.

damner à un localisme impuissant. Cette nécessité légale existe d'ailleurs encore partiellement aujourd'hui.

Au début, l'on maintenait le principe de la séparation absolue avec une rigueur inflexible. C'est ainsi qu'au congrès du parti, à Cologne, en 1893, Legien, citant une correspondance, d'allure aigre-douce, échangée entre lui, alors, comme aujourd'hui, président de la « Comission générale des Syndicats » et Auer, secrétaire du « Comité directeur socialiste démocrate » déclare : « Cette correspondance porte en elle un caractère personnel, parce que le Comité directeur et la Commission générale *ne peuvent entretenir de relations entre eux !* »

En 1900, cette situation paraissait devoir s'accentuer encore par le développement d'un mouvement nouveau soutenu par Bebel et qui prétendait neutraliser les syndicats de plus en plus, autant qu'en Suisse, au point que les ouvriers démocrates-chrétiens et conservateurs s'y trouveraient aussi à l'aise que les travailleurs socialistes. En 1901, au Congrès de Lubeck, le parti, confirmant plus que jamais la thèse de la séparation absolue, refusait d'exclure des briseurs de grève et votait, à l'unanimité moins trois voix, la résolution très caractéristique dont nous reproduisons les parties essentielles.

« Le congrès, représentant de la classe ouvrière allemande organisée par sa conscience de classe et démocratie socialiste, est complètement d'accord avec les syndicats se plaçant sur le terrain de la lutte de classe, en tant qu'organisation économique de la classe ouvrière, pour condamner sans réserve la rupture de grève.

» Le congrès reconnaît également que les syndicats, dans l'intérêt de leur conservation et de l'accomplisse-

ment de leurs devoirs, doivent combattre et réprouver avec toute l'énergie possible la rupture de grève, mais que le soin de mener cette lutte et de choisir ces moyens de combat doit être avant tout laissé aux syndicats eux-mêmes.

» Mais le congrès se refuse à prendre position dans tous les cas de conflit sur les décisions des syndicats concernant leur organisation et leur tactique, ainsi qu'à faire dépendre le droit d'appartenir au parti dans son ensemble de ces décisions ou de l'attitude prise envers elles par les membres du parti organisés syndicalement. »

* * *

Mais dès l'année suivante le courant qui devait pousser les deux organisations vers une collaboration de plus en plus étroite commençait à se manifester. Le congrès syndical, réuni à Stuttgart en 1902, votait par 263,109 voix contre 200,276 le transfert de la commission générale de Hambourg à Berlin. Le discours de Bassenbach à l'appui de la proposition invoquait d'abord ce fait que 23 syndicats avaient leur siège à Berlin, alors que 22 seulement étaient situés à Hambourg et quelques autres assez minces argument d'opportunité. Puis venait la raison essentielle. Il disait :

« Un motif bien plus grave est que Berlin est le centre de la toute vie politique de l'Allemagne, et que les corps législatifs de l'empire et les corps veillant à l'exécution des lois votées qui en dépendent y ont leur siége. Il serait plaisant que je voulusse vous démontrer que nous, comme syndiqués, devons chercher à exercer une influence sur la législation. L'on doit en parler ici

comme d'une chose évidente. Il n'est pas plus contestable que nous avons à veiller à l'exécution des lois, et il va de soi que l'on peut accomplir au mieux cette tâche au siége même de l'administration. Parce que Berlin est le siége du pouvoir législatif, il est aussi celui des partis politiques, aussi le siége du parti des travailleurs, de la Social-démocratie. Pour faire présenter les divers vœux que nous avons à présenter au pouvoir législatif impérial, et pour pouvoir faire parvenir nos réclamations aux pouvoirs, il nous faut l'aide du parti et l'aide de ses représentants. Pour pouvoir travailler la main dans la main, il serait désirable qu'entre les personnalités dirigeantes du mouvement syndical et les personnalités dirigeantes du mouvement politique, c'est-à-dire les représentants, il s'établisse des relations personnelles plus intimes. Jusqu'ici, cela n'était pas possible. Tout devait se traiter par écrit, ou par l'envoi d'un délégué, donc d'un seul homme, à Berlin. *Des délibérations communes qui auraient été souvent* de la plus haute importance ne pouvaient pas avoir lieu. Si, à l'occasion des projets de loi qui intéressent les syndicats des délibérations communes pouvaient avoir lieu entre la commission générale, le comité syndical et les représentants, les syndicats n'en retireraient que des avantages. Il peut arriver aussi qu'au cours des délibérations du Reichstag la situation se trouve entièrement modifiée, qu'un projet est remanié au point que nos représentants doivent se demander à la fin s'ils peuvent encore lui accorder leurs voix. Dans ces cas là, il serait infiniment désirable que les syndicats fussent en mesure de donner dans une conversation commune leur avis sur ce point. »

Le temps est loin déjà où l'on estimait que la Com-

mission Générale et le Comité directeur « ne pouvaient entretenir de relations entre eux ». La Commission Générale abandonne maintenant la ville où la retenaient toutes les attaches du passé, le centre le plus intense du mouvement syndical pour être plus près de la fraction parlementaire.

Les événements devaient ensuite se précipiter. Ceux de ces dernières années sont trop connus pour que j'aie à en retracer ici l'histoire. On sait comment éclata le conflit sur la question du 1r mai, puis le conflit plus grave sur la grève générale politique. Comment, après s'être en quelque sorte défiés aux congrès de Cologne et de Iéna, les deux branches du pouvoir ouvrier reconnurent l'absurdité qu'il y aurait à entrer en lutte ouverte et l'impossibilité d'agir plus longtemps en désaccord. C'est le même prolétariat conscient, militant qui compose l'un et l'autre. Pouvait-on placer les travailleurs devant ce dilemme : ou manquer à la discipline syndicale en suivant la décision du parti, ou manquer à la discipline du parti en obéissant au mot d'ordre syndical? C'eût été le désarroi et les travailleurs eussent fini par briser les vieux cadres devenus l'obstacle au mouvement d'ensemble au lieu d'être les moyens de l'action.

C'est alors qu'eurent lieu les fameuses délibérations communes des deux comités supérieurs, que Von Elm hésitait encore à proposer au lendemain du congrès de Cologne, tant elles paraissaient à cette date, cependant si rapprochée, une nouveauté dangereuse. Puis vient le congrès de Mannheim qui doit sa haute importance à ce qu'on y signe la paix entre les deux organisations. L'ordre du jour de Bebel, tel qu'il y fut finalement

voté après avoir été amendé, sous-amendé par Legien, Kautsky et d'autres, disputé mot à mot, est d'un grand intérêt. Nous voulons encore reproduire ici ce dernier document :

I

« Le congrès confirme les résolutions de Iéna, au sujet de la grève générale politique, et considère, après la déclaration qu'il n'est pas en contradiction avec la résolution du congrès des syndicats à Cologne, tout débat sur la signification de la résolution de Cologne comme terminé.

Le congrès considère une fois de plus comme particulièrement digne d'attention, la résolution qui invite à renforcer et à étendre l'organisation du parti, à propager la presse ouvrière, qui réclame l'entrée des membres du parti dans les syndicats et des syndiqués dans l'organisation du parti.

Aussitôt que le comité directeur croira à la nécessité d'une grève de masse politique, il se mettra en rapport avec la commission générale des syndicats, afin de prendre toutes les mesures nécessaires pour mener l'action à bonne fin.

II

Les syndicats sont impérieusement nécessaires pour élever la situation des travailleurs dans la société bourgeoise. Ils ne sont pas moins nécessaires que le parti social-démocratique, qui a à poursuivre sur le terrain politique la lutte pour élever la classe ouvrière et la mettre au niveau des autres classes sociales et qui poursuit ensuite, au-dessus de ce but immédiat, l'affranchis-

sement de la classe ouvrière de toute domination et de toute exploitation par l'abolition du système de production et d'échange basé sur l'égalité de tous les intéressés, donc d'une société socialiste. C'est là un but que doit aussi nécessairement poursuivre le travailleur syndiqué, animé de la conscience de classe. Les deux organisations sont ainsi amenées dans leurs combats à une entente et à une coopération réciproque.

Pour conduire les mouvements qui mettent également en jeu les intérêts des syndicats et du parti, les directions centrales des deux organisations doivent chercher à se mettre d'accord.

Pour assurer cette unité de pensée et d'action entre le parti et les syndicats qui constitue une impérieuse nécessité pour le progrès triomphal de la lutte de classe prolétarienne, il est absolument nécessaire que le mouvement syndical soit animé de l'esprit de la social-démocratie. C'est donc le devoir des membres du parti de travailler dans ce sens. »

* * *

Unité de pensée et d'action! Peut-on rêver une association plus parfaite que celle que le dernier paragraphe (amendement Kautsky) déclare nécessaire, indispensable, au progrès et au succès de la lutte de classe prolétarienne! Tout ce que les tenants du syndicalisme socialiste affirment est par là confirmé. De 1892 à 1906, de Cologne à Mannheim, on a franchi toute la distance qu'il y a de la séparation absolue à la coopération parfaite.

Je sais bien que l'impression que laissent les débats

est un peu différente de celle qui se dégage de la résolution par laquelle il se termine. On a beaucoup parlé encore de domaines séparés, d'indépendance, voire de neutralité. Mais il semble bien que ce soit plutôt pour adoucir, en les interprétant, de vieilles déclarations tranchantes, que pour les confirmer en les rappelant. Quand sous la contrainte des faits, toujours impitoyables, on est obligé de changer d'avis, il est humain de chercher à donner aux idées nouvelles que l'on prend les apparences de celles que l'on quitte en les habillant des mêmes mots.

Si la résolution affirme la volonté d'une coopération étroite des syndicats et du parti, elle ne l'organise pas, cependant, ou ne prévoit qu'un moyen de l'assurer tout à fait rudimentaire.

La « commission » et le « comité » devront, chaque fois qu'un intérêt commun est en jeu, essayer de se mettre d'accord. Mais qu'arrivera-t-il quand ils n'y parviendront pas? Qui décidera entre eux et qu'adviendra-t-il? Cette façon de procéder est possible quand deux puissances, que rien ne lie nécessairement, négocient. Si elles ne peuvent s'entendre, elles reprennent simplement leur liberté d'action. Mais ici les organisations en présence ne peuvent reprendre cette liberté, puisqu'elles ne forment en somme que les deux têtes d'un seul et même corps prolétarien, et que ce corps ne peut être mu à la fois dans deux sens différents.

Il y a là une difficulté évidente et il faudra bien qu'on avise tôt ou tard aux moyens de la résoudre. On a proposé de divers côtés d'adjoindre des représentants des syndicats au comité directeur du parti et des délégués du parti à la commission générale des syndi-

cats. Le vaste district électoral de Potsdam-Spandau-Osthavelland, l'un des plus actifs, le plus grand de Berlin et de toute l'Allemagne, a formulé à Mannheim même une résolution défendue par Karl Liebknecht, mais sur laquelle on n'a pas voté, la jugeant prématurée sans doute, qui propose outre des séances communes régulières des deux directions et la représentation croisée suivant le système danois, un comité d'action composé d'élus des deux organisations et enfin, la réunion chaque fois que ce sera nécessaire du congrès commun des syndicats et du parti sur le modèle des congrès internationaux.

Et l'on peut sérieusement espérer que cette solution, tenue aujourd'hui pour utopique, deviendra la réalité de demain, assurant enfin l'unité organique après l'unité morale.

VI

Me voici enfin parvenu au bout de ma tâche. J'ai montré l'inéluctable nécessité de l'unité prolétarienne au triple point de vue de la *doctrine*, de l'*action* et de l'*organisation*. Je demande au congrès de la proclamer et de faire un devoir à tous ses adhérents de travailler à la réaliser.

Je ne vais pas au-delà. Je ne lui demande pas de dire sous quelle forme cette unité doit se réaliser. Il convient à cet égard de laisser l'autonomie la plus large. En matière d'organisation ouvrière surtout, il faut tenir le plus grand compte des circonstances du développement historique de chaque peuple, de ses traditions, des incidents de sa lutte de classe. Les cadres établis abstraitement à l'avance ont toujours

éclaté sur la pression de la vie. Le jour viendra sans doute où l'on pourra tracer en matière d'organisation unitaire quelques règles générales, mais il n'est pas venu encore. Cela tient surtout à ce qu'il n'a pas été possible jusqu'à présent d'étudier de façon suffisamment systématique l'ensemble des *faits*.

Quelles sont dans les diverses contrées du monde industriel les relations entre les syndicats et les partis, comment organisent-ils leur collaboration nécessaire, quelle influence ont-ils les uns sur les autres? Le Bureau International présente à ce congrès un premier recueil d'indications à ce sujet. Mais ces indications sommaires ne peuvent suffire.

Quelques textes de règlements, quelques indications d'ordre général sur ce qui se passe aux grands centres d'organisations ne peuvent nous éclairer grandement. Ce qu'il faudrait, c'est la connaissance précise de la manière dont syndicats et groupes politiques proprement dits se comportent vis-à-vis les uns des autres dans la vie quotidienne, ce sont des liens qui se resserrent par l'intermédiaire des assemblées locales, des cartels, bourses du travail, trade-councils, etc. dont, en fait, le rôle politique paraît avoir été partout très considérable et qui en maint endroit se sont plus ou moins unifiés avec les groupes de parti bien avant qu'au centre l'organisation corporative et l'organisation socialiste ne soient entrées en contact. Les renseignements si précieux relatifs à cet aspect de la lutte ouvrière sont aujourd'hui dispersés, perdus dans mille publications locales, pratiquement inaccessibles. Il faudrait pour les rassembler une vaste enquête poursuivies ystématiquement partout où s'étend l'influence de l'internationale.

Le bureau ne peut l'entreprendre que si un vote du congrès, l'arme des pouvoirs nécessaires. La documentation que l'on pourrait rassembler d'ici à nos prochaines assises, jetterait sur tout le problème qui nous occupe un jour puissant, de sorte que nous serions à même plus tard d'en reprendre l'examen et d'en pousser plus loin la solution, et aiderait singulièrement les efforts de ceux qui dans chaque pays travaillent à l'unité ouvrière, en leur permettant de profiter de l'expérience acquise dans tous les autres pays.

*
* *

Je demande enfin que le congrès travaille pratiquement à établir l'unité ouvrière sur le terrain international. Les syndicats ont toujours été admis aux congrès internationaux. Je demande qu'ils soient plus que jamais appelés à y participer et qu'ils accroissent l'efficacité du concours qu'ils nous prêtent en demeurant en rapport avec le bureau international dans l'intervalle des congrès. L'internationale syndicale établie à Berlin ne peut non plus rester isolée du mouvement général de la classe ouvrière. Je demande que des relations régulières s'établissent entre elle et le bureau de Bruxelles pour amener en toute circonstance la coopération efficace des deux grandes organisations.

*
* *

Je propose en conséquence au congrès international de voter la résolution suivante approuvée par le congrès extraordinaire du parti ouvrier belge le 30 juin de cette année :

éclaté sur la pression de la vie. Le jour viendra su
doute où l'on pourra tracer en matière d'organisatio
unitaire quelques règles générales, mais il n'est
venu encore. Cela tient surtout à ce qu'il n'a pas
possible jusqu'à présent d'étudier de façon suffisamment
systématique l'ensemble des *faits*.

Quelles sont dans les diverses contrées du mon
industriel les relations entre les syndicats et les
comment organisent-ils leur collaboration nécess
quelle influence ont-ils les uns sur les au
Bureau International présente à ce congrès un
recueil d'indications à ce sujet. Mais ces
sommaires ne peuvent suffire.

Quelques textes de règlements, quelq
d'ordre général sur ce qui se passe au
d'organisations ne peuvent nous éclai
Ce qu'il faudrait, c'est la connais
manière dont syndicats et grou
mem[illegible]its se comportent vis-à
da[illegible]e quotidienne, ce so
re[illegible] l'intermédiaire de
[illegible]urses du travail,
[illegible]e politique par
[illegible] qui en main
[illegible]ec les group
[illegible]ion corpo
[illegible]trées ?

Le bureau ne peut [illegible] cialisme congrès, l'arme [illegible] lation que l'on [illegible] assises, jetterai [illegible] un jour puissan[illegible] ciale oblige plus tard d'en [illegible] leur action loin la solution [illegible] orts. Il estime de ceux qui [illegible] us impérieuse-ouvrière, et [illegible] liste et les syn-acquise dans [illegible] ée et d'action. Il [illegible] eurs efforts, ce qui [illegible] ablissement de liens

Je demande [illegible] nes de groupements ment à [illegible] tional. Les syndi[illegible] internationaux. [illegible] syndicats se trouvant dans jamais appelés [illegible] la conférence de Bruxelles [illegible] ès de Paris 1900, à se faire [illegible] nternationaux et à se tenir en [illegible] international. Il charge ce der-[illegible] rapport avec le secrétariat inter-[illegible] ts à Berlin pour l'échange de tous [illegible] relatifs à l'organisation ouvrière et [illegible] yrier.

IV

harge le bureau international de réunir [illegible] ments qui peuvent faciliter l'étude des [illegible] rganisations professionnelles et les [illegible] s tous les pays et de présenter un [illegible] prochain congrès.

Louis De Brouc[illegible]

Le congrès rappelle les décisions des congrès internationaux antérieurs qui, unanimement, ont considéré l'organisation syndicale comme absolument indispensable et ont imposé à tous les travailleurs conscients l'impérieux devoir d'y adhérer et de n'épargner aucun effort pour la développer.

I

Il affirme que le progrès même du régime capitaliste, la concentration croissante des forces productives, la forte organisation de classe des patrons, la dépendance croissante de chaque entreprise vis-à-vis de l'ensemble de l'ordre bourgeois, condamnent à l'impuissance une action syndicale qui serait basée sur la préoccupation exclusive des intérêts de métier et sur l'entente avec le patronat, sur les principes de l'égoïsme corporatif et de la paix sociale. Il affirme que l'organisation syndicale ne peut plus assurer à ses membres une amélioration véritable de leur sort qu'à la condition de conformer son action et sa propagande au principe de la lutte des classes, donc au principe du socialisme international.

Il engage les travailleurs à pénétrer les associations professionnelles des principes du socialisme international. Il leur demande de travailler dans ce sens au sein même des unions existantes, à moins qu'elles ne soient des instruments d'asservissement aux mains de quelque fraction de la bourgeoisie et d'éviter la création toujours regrettable d'organisations concurrentes. Il considère comme but à atteindre de convertir les groupements encore réfractaires à la lutte des classes et de

les amener dans la mesure du possible à un socialisme conscient et déclaré.

II

Le congrès estime que la conjoncture sociale oblige les syndicats à étendre toujours davantage leur action politique sous peine de stériliser leurs efforts. Il estime qu'il est en conséquence de plus en plus impérieusement nécessaire qu'entre le parti socialiste et les syndicats, il y ait unité absolue de pensée et d'action. Il en résulte qu'ils doivent concerter leurs efforts, ce qui n'est vraiment possible que par l'établissement de liens organiques entre toutes les formes de groupements ouvriers.

III

Le congrès invite tous les syndicats se trouvant dans les conditions prévues par la conférence de Bruxelles 1899, ratifiée par le congrès de Paris 1900, à se faire représenter aux congrès internationaux et à se tenir en relation avec le bureau international. Il charge ce dernier de se mettre en rapport avec le secrétariat international des syndicats à Berlin pour l'échange de tous les renseignements relatifs à l'organisation ouvrière et au mouvement ouvrier.

IV

Le congrès charge le bureau international de réunir tous les documents qui peuvent faciliter l'étude des rapports entre les organisations professionnelles et les partis socialistes dans tous les pays et de présenter un rapport à ce sujet au prochain congrès.

Louis De Brouckère

ANNEXES

I

RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE DU BUREAU SOCIALISTE INTERNATIONAL RELATIF AUX RAPPORTS ENTRE LES SYNDICATS ET LE PARTI.

—

A la suite d'une décision du bureau socialiste international du 9 juin 1907, le secrétaire a envoyé à tous les partis affiliés le questionnaire suivant :

1° Quels rapports votre parti politique a-t-il avec les organisations professionnelles (syndicats) ?

2° Les syndicats professionnels sont-ils affiliés à votre parti politique en tant que groupes ? Lui paient-ils une cotisation ?

3° Si les syndicats ne sont affiliés directement, les syndiqués sont-ils tenus d'être membres de votre parti politique ?

4° Les Comités directeurs des organisations politiques et des syndicats ont-ils des assemblées communes pour s'entendre sur les questions qui les concernent tous deux ?

5° Les syndicats font-ils de la propagande socialiste auprès de leurs membres ?

Nous publions ci-dessous les réponses parvenues.

RÉPONSE DU PARTI SOCIALDÉMOCRATE ALLEMAND

1° Les rapports entre le parti et les syndicats sont des meilleurs. Les leaders de syndicats sont presque tous sans exception, des compagnons connus ;

2° Les syndicats sont autonomes. Ils ne sont pas affiliés au parti et ne lui paient pas de cotisations ;

3° Les membres des syndicats ne doivent pas être membres du parti ;

4° Les Comités des deux organisations ont des assemblées communes, avec les comités des unions nationales comme avec les comités des organismes locaux ;

5° Les syndicats ne font pas officiellement de propagande socialiste, *mais bien dans les assemblées publiques et dans la presse syndicale.*

PFANNKUCH, secrétaire.

RÉPONSE DU PARTI SOCIALDÉMOCRATE DE HONGRIE

Nous pourrions répondre *oui* à toutes vos questions, mais nous devons expliquer la situation. *En Hongrie, bien que le parti politique se compose en réalité des organisations syndicales.* Les unions politiques et ouvrières ne peuvent, d'après l'arrêté ministériel 1508 de l'année 1875 fonder de filiales. Les unions ne peuvent exercer une action que lorsque leurs statuts sont approuvés par le ministre de l'intérieur. Lorsque les ouvriers veulent fonder une union, ils doivent envoyer leurs statuts au ministre de l'intérieur. Mais celui-ci a l'habitude de repousser les statuts avec la remarque que les unions n'ont pas été créées pour atteindre le but indiqué dans les statuts, mais qu'elles ont l'intention de se livrer à des menées dangereuses pour l'Etat. Comme nous n'avons pas de loi sur le droit de coalition, nous sommes livrés à l'arbitraire ministériel et nous n'avons pas encore réussi à fonder une union politique.

dont l'action est basée sur la lutte des classes et qui sont propagés par le P. P. S. ; 2°) les *syndicats affiliés*, au parti « Social-démocrate de Pologne et de Lithuanie » ou au Bound » ; 3°) les *syndicats jaunes* (nationalistes et de la « Démocratie chrétienne »).

Les réponses, qui suivent, concernent donc les rapports entre notre parti et les syndicats du type n° 1.

1° Le *Parti Socialiste Polonais* a formé une « Commission d'organisation des syndicats ». Elle est affiliée au parti et se compose de membres du parti. Son but est d'organiser les syndicats, de les relier entre eux et en général, de les aider en leur *adjoignant des conseillers compétents*. Ces syndicats forment des organisations démocratiques et autonomes. Les influences du parti sont donc d'un ordre exclusivement moral. Au moment où les syndicats se seront développés et pourront se suffire à eux-mêmes, la Commission aura terminé sa tâche.

2° Les syndicats sont neutres en tant qu'ils groupent tous les ouvriers, acceptant le principe de la lutte de classe. Les membres des syndicats ne sont donc pas tenus d'être membres de notre parti ou d'un parti quelconque.

4° Des assemblées communes entre les partis politiques et les syndicats ont lieu chaque fois qu'une entente sur des questions concernant les deux organismes est nécessaire.

5° Les syndicats ont accepté une question de principe qui vise la nécessité d'une action parallèle des ouvriers dans les partis politiques et qui indique comme but final de ces deux efforts, l'émancipation intégrale de la classe ouvrière.

RÉPONSE DE LA « SOCIAL DEMOCRATIC FEDERATION » D'ANGLETERRE

1° Depuis sa constitution en mars 1881, la S. D. F. s'est toujours opposée à l'abstention de la politique, attitude défendue par les anciennes Trade-Unions, et elle a encore plus combattu l'alliance très intime de certains membres directeurs des syndicats avec le Parti libéral, parti capitaliste, ce qui a eu pour conséquence de permettre à ceux qui ont ainsi trahi les intérêts de leurs camarades et les soutiens de la classe ouvrière d'accepter des postes élevés et même d'entrer dans le cabinet. Néanmoins, nous n'avons jamais manqué d'aider en toute manière, personnellement et pécuniairement, chaque grève qui a eu lieu depuis 1881, même quand nous doutions de la valeur d'une simple grève comme arme contre le capitalisme organisé, et notre groupement a invariablement fait de la propagande en faveur de chaque mesure parlementaire, acceptée par les trade-unions et qui pouvait être de quelque utilité aux trade-unions et ouvriers en général. Tout ceci a été gentiment reconnu par George Barnès, M. P., à un grand meeting public tenu à Hanley pendant le congrès syndical d'il y a deux ans. Nos relations avec les trade-unions peuvent être regardées comme amicales, lorsque les syndicats marchent contre les capitalistes, et nous les estimons pour leur tendance croissante à se rapprocher du socialisme. Nous recommandons toujours aux ouvriers de faire partie du syndicat de leur métier.

2° Non.

3° Non.

4° Des comités mixtes de la S. D. F. et des Trade-Unions sont formés fréquemment pour organiser une action concertée pour des questions comme le chômage, la démonstration du 1r Mai, l'entretien des enfants par l'État, et les relations ainsi établies sont devenues, depuis des années, de plus en plus cordiales. Les membres de la S. D. F. ont contribué à former les Trade-Unions nouvelles qui jouissent du plus grand succès et de la plus grande influence, et à leur tour, les délégués de celles-ci ont défendu en grande majorité et fait passer aux congrès annuels suivants des Trade-Unions des résolutions socialistes. Les résolutions dépasseront bientôt la phase des vœux platoniques et produisent déjà des effets pratiques.

5° Les Trade-Unions ne font pas officiellement de propagande socialiste, mais 75 p. c. des membres de la S. D. F. sont membres de leurs Trade-Unions, et, par leur intermédiaire, l'idée socialiste pénètre constamment dans les rangs du Trade-Unionisme. Lorsque les anciens leaders, entièrement élevés dans l'école bourgeoise de la pensée et de l'action, auront disparu ou seront mis à la retraite, il n'y a pas de doute qu'ils auront des socialistes comme successeurs, et en fait, en ce moment déjà, le remplacement se fait ainsi. Les leaders socialistes des syndicats répandront le socialisme par l'intermédiaire de leurs syndicats. Ils le font déja maintenant quand ils font partie du Comité Exécutif.

LEE, *secrétaire.*

RÉPONSE DU PARTI OUVRIER BELGE

1° Les syndicats, basés sur la lutte des classes, feront bientôt, en immense majorité, parti de la *Commission*

Syndicale du Parti Ouvrier et des Syndicats Indépendants, et les 9/10 de ces syndicats constituent en fait, avec les groupes coopératifs et politiques, le *Parti Ouvrier Belge*. Dans ces derniers temps, le syndicat des diamantaires s'est détaché de la dite Centrale et, pour des motifs futiles, a constitué une Centrale syndicale nouvelle dont, heureusement, ne font partie que quelques petits syndicats sans importance qui se trouvent sous la coupe des diamantaires et quelques vagues groupes anarchistes du même calibre. Les syndicats qui constituent le Parti Ouvrier sont représentés au *Conseil Général du Parti* par les délégués de leur Fédération nationale.

2° Les syndicats professionnels affiliés paient des cotisations comme groupes, par tête de membre.

3° Nous ne comprenons pas en Belgique l'affiliation personnelle qui ne serait pas l'affiliation collective.

4° Comme je l'ai dit plus haut, les 9/10 des syndicats basés sur la lutte des classes font partie intégrante du parti et délibèrent donc au sein du Conseil Général avec les délégués des Fédérations politiques. D'autre part, 2 délégués du Parti siégent au sein du Bureau de la Commission Syndicale et 2 délégués de la Commission Syndicale siégent au sein du Conseil Général du Parti. Les relations sont donc organiques.

5° Les syndicats affiliés font évidemment de la politique socialiste et un grand nombre de syndicats non affiliés, mais basés sur le principe de la lutte des classes, prétendent même faire plus de propagande socialiste que leurs collègues affiliés.

G. Mafs, *secrétaire*.

RÉPONSE DU PARTI SOCIALDÉMOCRATE TCHÉCO-SLAVE DE BOHÊME

1° Le Parti Socialdémocrate Tchéco-Slave se trouve dans les relations les plus intimes avec les syndicats. *Ceux-ci sont pénétrés de l'idée socialiste et constituent la colonne vertébrale du Parti.*

Tout socialdémocrate doit être membre de son syndicat.

2° Les membres ne sont pas formellement membres du Parti et ne paient pas de cotisations.

3° *Mais les syndiqués doivent être membres du Parti.* Cette stipulation se trouve dans les statuts d'organisation du Parti et l'on veille à leur application.

4° Les comités syndicaux et politiques se réunissent. L'organisation de tous les grands mouvements politiques et syndicaux est discutée et décidée en commun, et en commun l'on essaie de réaliser ce qui a été résolu.

5° Oui, les syndicats s'occupent de propagande politique. Les organisations syndicales ne sont considérées, chez nous, que comme des moyens pour atteindre le but, pour intensifier le sens de la lutte du prolétariat, qui a pour devoir de s'emparer de la puissance politique et réaliser, après la démocratisation, la socialisation des moyens de production et de toute la société.

NEMEC.

RÉPONSE DU PARTI SOCIALISTE OUVRIER D'ESPAGNE

Première question. Sur les rapports de notre parti avec les organisations syndicales, il est à remarquer que, en

ceptant les syndicats qui se trouvent sous l'influence
s républicains ou des anarchistes, nous avons, avec
us les autres, d'excellentes relations d'amitié. Notre
ni Iglesias, qui est le président du Comité National
ı Parti Ouvrier, préside aussi le *Comité National* de
Union Générale des Travailleurs (Confédération des syn-
cats).

Deuxième question. Quoiqu'en petit nombre, il y a des
ndicats adhérant au *Parti Socialiste Ouvrier* (la plupart
eux sont formés d'ouvriers des champs), lesquels
ient des cotisations au Comité Central et jouissent
s mêmes droits et ont les mêmes devoirs que les
oupes politiques socialistes.

Troisième question. Nos syndicats, hors ceux qui adhè-
nt au parti, ne forcent pas leurs syndiqués de s'affilier
ı parti. Par leurs règlements, les syndiqués restent
ıres de s'affilier au parti politique qui leur plaît.

Quatrième question. Il y a beaucoup de mouvements —
s que la Manifestation du 1r Mai, les protestations
ntre les violences du gouvernement en cas de grève
en d'autres conjonctures, les demandes d'améliora-
ns législatives et toutes les questions qui intéressent
classe ouvrière en général, — où les Comités du
rti Socialiste et des syndicats, tant nationaux que
aux, agissent d'accord.

Cinquième question. Nos associations professionnelles
bornent, en général, à faire la propagande syndicale;
endant, quelquefois, dans certains cas, leurs mem-
s unissent cette propagande à celle du *Parti Ouvrier*
aliste Presque dans tous les règlements de groupes
ia.istes, l'on stipule l'obligation pour les membres
hérer à leur syndicat de métier. Il ne faut pas

oublier que la plupart des syndicats ont été fondés grâce à l'initiative et au travail des socialistes.

PABLO IGLESIAS MARIANO GRACIA CORTÈS.
Secrétaire.

RÉPONSE DU PARTI SOCIALISTE ITALIEN

1. Le Parti, soit dans ses sections, soit dans son comité central, a été parfois le créateur et parfois a aidé à la créattion de syndicats. Il n'existe pour ainsi dire pas de syndicats, de Chambres du travail ou des fédérations professionnelles qui ne soient dirigés et soutenus par des membres du Parti socialiste. Néanmoins, il *n'existe aucun lien « officiel » entre parti et syndicats.*

Jusqu'en l'année 1894, les syndicats (et les coopératives) adhéraient au Parti comme *sections* de celui-ci. La dissolution de 1904 (dissolution de toutes les sections du Parti à cause d'une forte réaction) nous a obligés à cette époque de constituer le Parti de sections telles qu'en cas de dissolution, le prolétariat n'aurait pas encouru de graves dangers. C'est pourquoi les sections sont composées exclusivement d'*adhérents individuels.* Les syndicats et les coopératives n'ont donc plus adhéré officiellement au Parti.

Depuis deux ou trois ans, il se développe un mouvement contraire, ayant également pour cause la répercussion du « syndicalisme ». Dans plusieurs provinces, lorsqu'il y a des congrès socialistes, les organisations économiques (*syndicats et coopératives*) *sont invitées.* Dans la province de Mantoue, on a fait plus encore. On y a constitué un « Parti Socialiste de la province de Mantoue » composé d'une fédération provinciale et de groupes *socialistes* (politiques, inscrits au Parti) et de plusieurs fédérations provin-

iales : celle des syndicats, celle des coopératives et celle des sociétés de secours mutuels.

La direction du Parti, au lieu de s'opposer à cette nouvelle orientation, l'a saluée avec plaisir en l'appelant une expérience qu'il fallait suivre avec intérêt.

2. A cette question, j'ai déjà répondu au § 1.

3. Les ouvriers syndiqués ne sont pas obligés de s'inscrire au Parti, parce que jusque maintenant, les syndicats ne se sont pas déclarés *officiellement socialistes*.

Au contraire, les socialistes inscrits au Parti sont obligés d'appartenir à leurs syndicats respectifs. Cette règle de conduite a été fixée dans un congrès national et, généralement, elle est observée.

4. La direction du Parti a établi que chaque fois qu'elle sera convoquée (2 fois par an), on convoquera aussi à la réunion le comité central de la *Confédération du Travail*, organisation à laquelle sont affiliés tous les syndicats d'Italie. Plusieurs réunions en commun ont déjà eu lieu.

5. Les syndicats font souvent, et l'on peut même dire *toujours*, de la propagande socialiste parmi leurs membres, car la plus grande partie des syndicats sont dirigés par des socialistes. En outre, dans les meetings et dans les grèves, on appelle des orateurs socialistes et l'on se sert des journaux socialistes.

MORGARI, *secrétaire*.

RÉPONSE DU PARTI OUVRIER NORVÉGIEN

1. Les syndicats vont toujours au scrutin d'accord avec le parti.

2. Oui. — Les syndicats sont presque tous socialistes. La plupart sont affiliés à notre parti et lui paient

des cotisations. Ils paient même très souvent des contributions pour la propagande électorale du parti.

3. Non.

4. Mais les comités des syndicats ont des délégués au sein des comités du parti, comme le parti a des délégués au sein de l'organisation centrale des syndicats.

5. Oui. Les membres des syndicats font une propagande constante parmi leurs camarades de travail. Aux élections et au travail de diffusion de notre presse, les membres des syndicats sont les agitateurs les plus dévoués.

MAGNUS NILLSEN, *secrétaire.*

RÉPONSE DE L'INDEPENDENT LABOUR PARTY (Grande Bretagne)

1° L'*Independent Labour Party* est affilié au *Labour Party*, qui est une fédération de trade-unions, de sociétés coopératives et de groupes socialistes d'action politique.

2° L'*Independent Labour Party* se compose de membres individuels et non d'organisations fédérées. Notre qualité de membre n'est attribuée qu'aux socialistes individuellement. Notre association avec les trade-unions a comme intermédiaire le *Labour Party* auquel nous sommes affiliés commes elles.

3° Les membres des trade-unions ne sont pas obligés d'être membres de l'*Independent Labour Party* et, bien que les membres de l'*Independent Labour Party* ne soient pas obligés d'être membres des trades-unions, on attend d'eux qu'ils le soient et nos groupes regardent avec

léfaveur les hommes d'une profession qui ne feraient
as partie de l'Union dont ils relèvent.

4° Le *Labour Party* a des réunions consultatives avec
a *Fédération générale des trade-unions* et avec le *Comité*
arlementaire du congrès des trade-unions, qui sont les deux
rganisations nationales caractéristiques du trade uni-
nisme. Cette organisation mixte est permanente et
lle est appelée « Joint Board », bureau mixte.

5° Non. Les trade-unions de Grande Bretagne ne
ont pas de propagande spécifiquement socialiste parmi
eurs membres, *bien que plusieurs unions disent dans leurs*
tatuts qu'elles adhèrent aux socialisme. De nombreux dis-
ours socialistes sont prononcés du haut des tribunes
yndicales et des démonstrations de même caractère
ont faites sous les auspices des trade unions.

Francis JOHNSON, *secrétaire.*

RÉPONSE
U LABOUR PARTY DE GRANDE BRETAGNE

1° Le Labour Party est une fédération de groupes
ocialistes et d'organisations professionnelles.

2° Les trade-unions nationales, en tant qu'elles sont
istinctes des branches locales, sont affiliées au Labour
'arty et lui paient des cotisations à raison de 15 shil-
ngs par 1.000 membres en même temps que des con-
ibutions pour subvenir aux frais du groupe parlemen-
ire à raison de deux pence par an et par membre.

3° Les trade-unions sont directement affiliées et leurs
ıembres, avec les membres des organisations socia-
stes, forment le total des membres du Labour Party.

4° Nos conférences annuelles sont des réunions de
élégués, élus par les groupes affiliés à la proportion de

1 pour 1.000 membres, pour examiner les question politiques concernant intimement les deux sections.

5° Dans certains cas, la propagande socialiste est menée par les trade-unions, certaines d'entre elles ayant un règlement basé sur les principes socialistes.

J. S. MIDDLETON,
J. RAMSAY MACDONALD.

RÉPONSE DU PARTI SOCIALISTE D'IRLANDE

1° Notre parti n'a jamais eu de relations avec les trade-unions, ni directement, ni indirectement.

2° Les trade-unions ne sont pas affiliées et ne paient pas de cotisations au Parti.

3° Non. Nous ne connaissons ici aucune trade-union qui impose pareille obligation à ses membres.

4° Non. Les trade-unions s'occupent seulement de l'administration de leurs organismes de mutualités (maladie, funérailles et de bienfaisance), et se consacrent peu ou pas à la question ouvrière en général.

5° Non. Les trade-unions de ce pays ne veulent pas de politique dans leurs organisations et la discussion de sujets comme le socialisme est strictement interdite. Nos camarades du continent auront quelque difficulté à comprendre, avec une clarté suffisante, l'immense différence existant entre leurs syndicats et ceux qui dominent en Irlande. Sur le continent, croyons-nous, la majorité des trade-unionistes, sont socialistes. Dans ce pays, l'immense majorité des trade-unionistes sont des adversaires du socialisme et les ennemis les plus décidés de la propagande socialiste sont les dirigeants des syndicats. Les trade-unions ne permettent pas

nême la *discussion* de questions politiques dans leurs éunions. Elles confinent leur activité presque complè-ement — à l'exception de quelque grève très occasion-ıelle pour augmentation de salaire — à procurer à eurs membres une indemnité en cas de maladie et un ion de funérailles en cas de mort. Des résolutions ocialistes ont été votées, il y a quelque temps déjà, ıar des congrès des trade-unions, mais de telles réso-ıtions ne sont considérées, par leurs défenseurs comme ıar leurs adversaires, que comme des vœux platoniques, ncompris et peu appréciés par la masse des membres t votés simplement eu égard à la personnalité des élégués qui en étaient les auteurs.

D. J. CULLEN, secrétaire.

RÉPONSE DU PARTI OUVRIER SOCIAL-DÉMOCRATE NÉERLANDAIS

1° Il n'y a pas de relations formelles entre le Parti olitique et les syndicats.

2° Les syndicats ne sont pas affiliés au parti politique.

3° Non. Il n'existe point de prescription pareille, ien que principalement les leaders des syndicats, asés sur la lutte des classes, soient presque sans xception membres du parti politique.

4° Non. Il y a eu déjà à plusieurs reprises des entre-ues entre la direction de l'Union des syndicats néer-ındais et la direction du Parti. L'agitation en faveur e l'introduction de la journée de 10 heures, la sup-ression du travail de nuit et la protection plus effi-ace de l'enfance est faite de commun accord. *Le 2 mars 907, un congrès commun a été convoqué pour prendre les esures utiles à la diffusion de ces idées*. Cette forme de

collaboration n'a été possible que lorsque les syndic se sont libérés de l'influence anarchiste par la créati de l'*Union Néerlandaise des syndicats.*

5° Les syndicats ne font pas de propagande dire pour le socialisme, mais ils pratiquent la lutte d classes et il mettent en lumière cette vérité, — si p par la parole, tout au moins par leurs actes, — que socialisme seul est en état de donner satisfaction a désirs de la classe ouvrière. Il importe d'ajouter q pour la propagande en faveur du S. U., il existe u convention entre le parti et quelques syndicats, com *l'Union des ouvriers communaux, l'Union des employés commerce et de bureaux.* Ces organisations constitu avec le parti le Comité Néerlandais pour le S. U., q chaque année, fait en faveur de cette réforme u démonstration à laquelle participent la plupart d syndicats et leurs sections.

VAN KUYKHOFF, Secrétaire.

RÉPONSE DU PARTI OUVRIER SOCIALIST DÉMOCRATE BULGARE

1° Les rapports entre notre parti et les syndic professionnels sont ceux des deux organisations au nomes, c'est-à-dire :

2° Que les syndicats, quoique se trouvant so l'influence du parti, ne sont pas affiliés en tant q groupes et ne sont pas obligés de lui payer des coti tions quelconques ;

3° Que les syndiqués ne sont pas tenus d'ê membres de notre parti politique, mais

4° Que les directeurs des syndicats professionnels d souvent des assemblées communes avec le Com

central du Parti pour s'entendre sur les questions qui concernent les deux organisations ;

5° Qu'une propagande socialiste se fait toujours parmi les membres des syndicats. Il y a même des cercles socialistes, créés aux fins de cette propagande, et ce sont nos plus vaillants camarades qui se trouvent à la tête de tous les syndicats. En un mot, ce sont des *liens* d'*idées* et de *personnes* qui unissent les syndicats à notre parti.

Le Secrétaire : C. Bozvelieff.

RÉPONSE DU PARTI SOCIALISTE DU CANADA

1° Notre parti n'a aucune relation avec les syndicats.

2° Ceux-ci ne sont pas affiliés au parti, et, par conséquent ne lui paient pas de cotisations.

3° Les syndiqués ne sont pas obligés d'être membres du parti, mais certains d'entre-eux le sont.

4° Non.

5° Non.

Remarque générale. — Notre parti ne s'occupe pas de trade-unionisme p. c. q. nous considérons le syndicat comme une institution purement capitaliste qui a sa cause dans le système capitaliste.

Le syndicat, comme nous le connaissons, est un simple accoid entre ceux qui vendent toute espèce particulière de la marchandise-force-travail, les maçons et les mineurs par exemple.

Les syndicats de la ville de Vancouver ont organisé aux dernières élections un parti indépendant et ont posé des candidats contre nous.

J. G. Morgan, Secrétaire.

RÉPONSE DU SOCIALIST LABOR PARTY DES ÉTATS-UNIS

Notre parti politique le « Socialist Labor Party » a été créé sur la base des principes, que seule, l'organisation économique peut mettre sur pied un véritable « Parti du Travail ».

Il en résulte qu'un semblable parti politique du travail doit être basé sur une véritable organisation économique. Les efforts de notre parti ont été de créer cette organisation économique. Les organisations économiques d'Amérique ont été, et sont encore généralement, des caricatures d'organisations bourgeoises prêchant la fraternité du capital et du travail ; opposant profession à profession, croyance à croyance, race à nationalité à race et à nationalité, et commandées par des lieutenants ouvriers de la classe capitaliste. Eu égard à ce fait, il n'y avait pas, en Amérique, d'organisation économique nationale à laquelle notre parti pouvait s'unir avant 1896, quand, grâce aux efforts du Socialist Labor Party, on créa le *Socialist Trade and Labor Alliance*. Le Socialist Labor Party était uni à cette organisation au point de recevoir à ses congrès des délégués de la S. T. and L. A. et de renvoyer des délégués aux congrès de cette dernière organisation.

Neuf années plus tard, en 1905, le S. T. and L. A. se réunit à des organisations analogues de l'ouest et constitua les *Industrial Workers of the World*, une véritable organisation économique du travail. L'Union intime existant entre notre parti et l'organisation économique ou trade unioniste de la S. T. & L. A. cessa par l'organisation des dits I. W. of the W. Notre parti

lepuis lors, n'a plus été en relations officielles avec une ›rganisation économique quelconque du travail, bien ue le parti soutint les I. W. of the W. par sa presse, a littérature et la propagande du parti.

2° Notre parti ne comprend plus de syndicats en ce noment. Ceux-ci ne lui paient et ne lui ont jamais ›ayé de cotisations.

3° Il n'y a aucune organisation économique ou syn-licat dans le pays qui oblige ses membres d'être mem-›res de notre parti ou d'un autre.

4° Il n'y a pas de comités centraux de partis politi-ques et d'organisations économiques qui aient des ssemblées communes pour délibérer sur des questions quelconques.

5° Seuls les I. W. of the W. parmi les organisations conomiques, mènent une propagande socialiste systé-natique parmi leurs membres et au sein de la classe ›uvrière en général. Quelques rares organisations conomiques comme les brasseurs et certains syndicats uifs font également de la propagande en ce sens.

Frank Bohn, secrétaire.

II

Les débats du Congrès de Stuttgart

a) LES DÉBATS EN COMMISSION

1e séance. Lundi 19 août (matin)

La séance est ouverte à 11 heures. Le citoyen Anseele st élu président par acclamations. Le citoyen Kautsky

est désigné comme secrétaire. Le citoyenne F
(Suisse) assistée de divers délégués fera office de
ductrice.

Après avoir constitué son bureau, la commiss
s'ajourne à 3 heures.

2e séance. Lundi 19 août (après-midi)

On fixe à 15 minutes le temps de parole.

De Brouckère. — Le citoyen Roméo qui représ
ici la minorité de la section belge ne s'expriman
aucune des 3 langues officielles du congrès, m'a ch
de déclarer en son nom qu'il acceptait le texte de l'o
du jour de la majorité de la Belgique tel qu'il est re
duit pages 86 à 88 des rapports au congrès (1), sa
dernière phrase du § II.

Et puisque je suis ainsi amené par la demande m
de nos adversaires à parler des dissentiments qu
sont produits récemment dans mon pays, je v
brièvement, rectifier une information erronée qui
cule depuis quelques temps dans les revues et
journaux étrangers et qui est de nature à faire appré
de façon entièrement erronée notre mouvement syn
dical.

On a prétendu que le syndicalisme socialiste ava
depuis peu perdu beaucoup de terrain en Belgique,
et que la commission syndicale qui marche d'accor
avec le parti était sur son déclin. La vérité est que p
un seul syndicat adhérant au parti ne s'est désaffili
qu'un seul groupe, celui des diamantaires a quitté
commission syndicale et que depuis 6 mois le nomb

(1) Voyez pages 72 de la présente brochure.

des cotisants à cette dernière est passé de 43000 à près de 60000. Plusieurs groupes très importants se proposent d'y adhérer, de sorte que nous espérons bien voir au prochain congrès syndical de Noël, 75000cent mille travailleurs représentés. C'est donc au nom d'un syndicalisme grandissant, plein de force et de jeunesse que j'ai le droit de parler ici.

Puisque le temps dont je dispose est limité, je me bornerai à commenter brièvement la résolution admise à l'unanimité par le congrès extraordinaire du Parti Ouvrier Belge.

Le premier alinéa ne soulèvera guère d'objections je pense, et je puis me référer simplement à ce que j'ai signalé déjà dans le rapport imprimé par les soins du bureau international (1). L'exemple des syndicats américains prouve qu'en désertant le terrain de la lutte des classes, les travailleurs ne commettent pas seulement une mauvaise action, mais qu'ils font une mauvaise affaire.

Le second alinéa ne soulève guère qu'une question de nature à être discutée ici. Nous serons unanimes à dire que le syndicat devrait être profondément imprégné de socialisme. Mais quelques-uns défendent sous le nom de neutralisme cette opinion qu'il vaut mieux que les organisations professionnelles soient socialistes sans le dire. Bebel disait au dernier congrès des socialistes allemands qu'il se faisait fort de rédiger pendant 10 ans un organe professionnel dans un esprit parfaitement socialiste sans écrire une seule fois le mot socialisme. Sans doute, nous le savons assez habile pour

(1) Voyez pp. 10 à 19 de la présente brochure.

réaliser un tel tour de force. Mais n'est-il pas à craindre qu'en ne prononçant pas le mot, on néglige de parler aussi d'un certain nombre de choses que le mot désigne et que ce socialisme sans le nom ne soit aussi un socialisme bien pâle, bien édulcoré, bien inefficace?

Espère-t-on qu'en renonçant à déclarer le socialisme de nos associations, on préviendra la formation de syndicats jaunes ou démocrates chrétiens? Voyez l'Allemagne et le Suisse où les syndicats chrétiens grandissent malgré les déclarations de neutralité. Les patrons ne se laissent pas induire en erreur pas une étiquette anodine.

Bernstein constatait récemment dans un intéressant article de la *Socialistische Monatshefte* que c'est précisément dans les pays où les syndicats sont le plus nettement socialistes, que la proportion d'ouvriers syndiqués est la plus forte et que l'organisation ouvrière est la plus solide. Pourquoi les grandes fédérations industrielles ont-elles prospéré en Allemagne, alors qu'elles n'ont pu s'implanter encore en Angleterre si ce n'est parce qu'une classe ouvrière plus imprégnée de socialisme a plus facilement triomphé des préjugés égoïstement corporatifs?

En affirmant que les syndicats doivent être socialistes, nous ne prétendons pas qu'ils doivent exclure les travailleure non encore convertis à nos idées — en Belgique on a vu un membre de syndicat socialiste candidat démocrate-chrétien aux élections — mais seulement que son action et sa propagande doivent être socialistes. Il ne s'agit pas de diviser la classe ouvrière, mais de mieux l'unir au contraire.

Le second paragraphe constate, ce qui n'est plus ma

en doute aujourd'hui, que l'action politique des syndicats va croissant sans cesse. Ils sont chaque jour davantage entraînés à avoir, directement ou indirectement, leur action électorale. Voyez les syndicats anglais et américains entraînés malgré eux dans cette voie par la force même des choses. Voyez la Confédération du Travail de France qui pratique elle aussi une façon de politique parlementaire imparfaite, qui s'arrête au seuil du parlement. Les autres grands groupes syndicaux chargent le parti socialiste de leur action parlementaire. Mais cela exige qu'ils soient en relations étroites avec lui, que partis et syndicats puissent combiner leurs vues, résoudre les divergeances qui viendraient à se produire. La simple amitié ne suffit pas pour cela, il faut encore qu'il y ait un lien plus intime, une véritable unité de pensée d'action, un lien d'organisation.

Ce lien organique existe en Belgique, dans les pays scandinaves, il tend à s'établir en Autriche et ailleurs. Partout il se réalise sous des formes diverses. La résolution n'entend pas choisir entre ces formes, nées des conditions nationales. Elle est assez générale pour s'adapter à tous les pays.

Je ne dirai rien des § 3 et 4 qui ne font que consacrer une situation internationale déjà en grande partie existante et ordonner une enquête nécessaire.

En somme, la résolution belge complète la résolution d'Amsterdam relative à l'unité socialiste en affirmant la nécessité de l'unité ouvrière.

Rombo parle en flamand. Il explique la raison pour esquelles les diamantaires ne sont pas complètement l'accord avec le parti ouvrier belge. Les diamantaires admettent le principe de la lutte des classes et l'action

conquête de tout le pouvoir politique en vue de l'e propriation générale du capitalisme.

Convaincu que cette double action sera d'autant p efficace que l'organisme économique et l'organism politique auront leur pleine autonomie, le syndicalism se proposant le même but que le socialisme.

Considérant que cette concordance fondamentale d l'action politique et de l'action économique du prolét riat assurera nécessairement, sans confusion ni subo dination, ni défiance, une libre coopération entre l deux organismes.

Invite tous les militants à travailler de leur mieux dissiper tout malentendu entre l'organisation corpo tive e l'orgonisation politique de la classe ouvrière.

La citoyenne Mary MACARTHUR (Angleterre) se ral à la proposition de la majorité française, à conditi que l'on supprime l'allusion relative à la grève généra et que l'on ajoute une déclaration relative à la nécess pour les unions de combattre sur le terrain politique.

3e séance. Mardi 20 (matin)

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présiden d'Anseele.

Le citoyen DE LEON (Etats-Unis) présente un résolution condamnant le syndicalisme particularist qui oppose métier à métier et s'allie au patronat, au lieu de le combattre, et lui oppose le syndicalisme industrie qui unit tous les travailleurs d'une usine sans distinc tion de métier et même tous les travailleurs de tout les usines. Le syndicalisme étroit et égoïste est dever

un grand danger en Amérique. Prenez garde qu'il ne devienne un grand danger en Europe, lorsque le système capitaliste y aura pris le même développement.

La séance est alors levée pour permettre aux délégués d'assister à l'assemblée plénière.

4e séance. Mardi 20 (après-midi)

La séance est reprise à 3 heures.

Un grand nombre d'orateurs se font entendre. Nous ne pouvons résumer ici que les principaux discours.

Kautsky est heureux de constater que toutes les nations reconnaissent la nécessité de l'accord entre les syndicats et le parti. Si l'on écarte la proposition De Leon, qui ne représente qu'une opinion isolée, on trouve, d'une part, la résolution de la majorité française, qui proclame l'autonomie absolue des syndicats et du parti ; de l'autre, les résolutions belge, autrichienne et française (minorité), qui sont, en somme, d'accord pour affirmer la nécessité d'une collaboration. La résolution belge se place sur un terrain théorique tout à fait exact, mais peut-être est-elle, dans son texte, trop adaptée à la situation belge et pas assez à celle d'autres pays. Et puisque l'accord semble se faire sur la résolution Beer, peut-être les auteurs des autres motions pourraient-ils s'y rallier, moyennant quelques amendements et l'incorporation d'une partie du texte belge.

Legien repousse la motion de la majorité française. Nous ne pouvons admettre que les syndicats et le parti

se combattent. Si cette situation existe en France, c'est parce qu'il n'y a ni forte organisation syndicale ni puissante organisation de parti. Les Français ont coutume de dire : « Nous n'avons pas d'organisation, mais nous avons du tempérament. » Ce n'est pas avec du tempérament que l'on combat la classe patronale.

La grève générale peut être, dans des circonstances exceptionnelles, une arme politique, mais ce n'est jamais une arme syndicale. Voyez ce qu'a produit en France le mouvement imprudent du 1er mai 1906. Non seulement il n'a pas conquis les huit heures, mais il a peut-être retardé pour longtemps la conquête de cette réforme.

De Brouckère ne veut pas refaire un discours théorique, mais dissiper quelques malentendus qui paraissent avoir pesé sur le débat.

Il n'est pas exact que nos syndicats soient de pures organisations de propagande politique. Ce sont des syndicats réels, menant énergiquement la lutte prolétarienne sur le terrain économique et qui ont soutenu depuis quelques années des grèves nombreuses, prolongées, héroïques avec le concours enthousiaste du par le prolétariat tout entier.

Il n'est pas exact que nous voulions la fusion des syndicats et des groupes politiques. Nos syndicats ont une autonomie parfaite dans le domaine qui leur est propre. S'ils veulent la grève, par exemple, ils la décident eux-mêmes, sans aucune ingérence étrangère.

Ils ont leur organisation propre, la commission syndicale, où siégent deux délégués du parti pour assurer l'accord dans les questions mixtes. Quand au parti, au lieu que les hommes de confiance des syndicats y

siégent officieusement dans ses conseils comme en Allemagne ou en Autriche, ils y siégent officiellement en vertu d'un mandat formel. C'est, au fond, toute la différence. Il n'est pas exact que nos syndicats soient subordonnés au parti. Il serait plus juste de dire que le parti émane de l'organisation ouvrière, en est l'expression organique.

La proposition transactionnelle que les Belges ont signée et qui sera déposée tout à l'heure par le citoyen Beer ne nous donne pas complète satisfaction, mais elle affirme cependant ce qu'il y a d'essentiel dans notre pensée. Nous nous y rallions donc dans un sentiment de conciliation. En l'adoptant, le congrès affirmera la pensée presque unanime des travailleurs organisés.

Renaudel expose la situation française. N'opposez pas à la majorité française un texte qui compromette tout le travail fait depuis trois ans et qui a dissipé déjà bien des malentendus entre la Confédération du travail et nous.

La Confédération est, en réalité socialiste. Elle l'est aussi ardemment que le parti, elle est peut-être plus que ce dernier pénétrée de l'esprit révolutionnaire. N'est-ce pas l'essentiel?

Ne condamnez pas la grève générale, car c'est le vrai moyen révolutionnaire du prolétariat.

Beer n'admet pas entièrement l'interprétation que le citoyen Kautsky a donnée de sa motion. Il tient à affirmer l'autonomie absolue des syndicats sur le terrain purement syndical. En ce sens, c'est donc une motion autonomiste.

Il dépose le texte signé par les Belges, les Allemands, les Suédois, les Danois et les Autrichiens.

5e séance. Mercredi 21 (matin)

Roubanovitch (Parti socialiste révolutionnaire russe) présente un amendement à la résolution de la majorité française disant qu'une entente entre parti et syndicat doit être poursuivie. En ce sens la solution de Belgique est idéale. Mais cet accord ne peut être imposé. La tactique belge ne serait pas possible en France.

Lindblad (Suède) s'en réfère à ce qu'ont dit avant lui Legien, Beer et Kautsky. En Suède, la question syndicale n'est pas brûlante, les syndicats et le parti vivent en un accord parfait. Il n'y a qu'une seule grande organisation du proletariat comprenant les associations professionnelles et les groupes politiques. Historiquement, la Social-Démocratie est née d'abord et c'est elle qui a créé les syndicats. Ceux-ci ont leur organisation propre, mais il n'existe pas de dualité entre eux et le parti. Presque tous les syndicats sont affiliés à la Social-Démocratie et ont joué un très grand rôle dans la conquête du suffrage étendu. Il est difficile de prévoir l'avenir. Certains pensent qu'à mesure qu'ils se fortifieront, les syndicats et le parti se sépareront davantage, mais l'orateur n'en croit rien. Les liens entre les deux organisations deviennent toujours plus étroits et grâce à ces circonstances, nos syndicats comptent parmi les plus forts et les mieux organisés.

Nemec (Bohême) se rallie à la motion belge et autrichienne. Il ne peut se rallier à la résolution française, parce qu'elle est douteuse pour sa réalisation ; pour les Etats-Unis, il fait observer que leur résolution n'est pas assez générale, il faut, dans un congrès international

présenter des motions qui peuvent s'appliquer à la grande généralité des pays.

Chaque fois qu'il y a des grèves à discuter on appelle les hommes faisant partie des organisations politiques comme ceux des organisations syndicales; la même chose se produit quand il s'agit de discuter des intérêts politiques du prolétariat.

Il n'y a donc pas de séparation réelle chez nous, mais au contraire, très intime union entre les deux organismes.

La citoyenne Faas (Suisse) repousse la motion austro-belge. Elle croit que l'entente n'est qu'apparente entre les auteurs puisque les uns veulent l'affiliation des syndicats au parti alors que les autres n'en veulent pas.

Il y a deux espèces de syndicats neutres: ceux qui n'en sont pas encore au principe de la lutte des classes et ceux qui déjà placés sur le terrain révolutionnaire ont en réalité déjà dépassé le parti.

Nous devons condamner les méthodes qui surbordonnent le parti au syndicat.

Elle se rallie à la résolution américaine.

Plekhanoff fait part au congrès de la situation en Russie. Nous avons dans la Russie occidentale, 15 partis, dont 11 fonctionnent concurrement dans certaines régions. Rapprocher intimement les syndicats des partis, ce serait couper l'organisation syndicale en 15 tronçons impuissants.

Nous devons attendre l'unité politique pour pouvoir mettre à exécution la décision de l'internationale sans danger pour l'organisation ouvrière. Il propose d'ajouter à la fin du 3e paragraphe de la résolution les mots :

« sans compromettre la nécessaire unité du mouvement syndical ».

Un DÉLÉGUÉ POLONAIS déclare que dans son pays, l'accord entre les syndicats et le parti est parfait, les syndicats adhèrent même au parti. C'est grâce à cette situation que l'organisation professionnelle se trouve dans une condition excellente. C'est grâce aux syndicats d'autre part que nous avons conquis la généralisation du droit de suffrage.

Il constate qu'en Russie les jeunes syndicats russes comptent déjà 245.000 membres dont 123.00 cotisants. Dans l'industrie du livre 40 p. c. des travailleurs sont syndiqués.

RENAUDEL (France), s'étonne que Belges et Autrichiens aient pu se mettre d'accord malgré la diversité de leurs points de vue. Il consentirait à se rallier à la proposition qui paraît rencontrer une adhésion unanime si l'on y ajoutait une déclaration disant qu'elle ne s'applique quaux nations qui l'ont votée et laissant la France entièrement libre de fixer elle-même sa tactique.

ROUBANOVITCH expose son opinion sur la situation en Russie. Il demande que les mots: partis social-démocratique soient remplacés par ces autres: parti socialiste. Cela évitera des confusions qui pourraient se produire en Russie.

ROMEO demande à Beer si la résolution oblige les syndicats à s'affilier au parti.

DE BROUCKÈRE répond au nom de Beer qui approuve qu'elle laisse à chaque pays le soin de régler cette question. Elle ne rend l'affiliation obligatoire pour aucune nation et ne la défend à aucune. C'est une motion

l'unité et la commission n'entend pas qu'on s'en serve ıulle part pour créer des divisions.

Kalewoff (Bulgarie), expose qu'en Bulgarie on praique le même système qu'en Belgique. Il se rallie à la ›roposition austro-belge.

Cabana retire la proposition présentée au nom de 'Italie.

On passe au vote; les amendements Roubanovitch ·t Plekhanoff sont adoptés à l'unanimité. L'amendenent Nemec est sousamendé par Beer et adopté égalenent.

La proposition austro-belge est adoptée alors à 'unanimité moins 5 voix.

En voici le texte définitif :

I

Pour affranchir entièrement le prolétariat des liens lu servage intellectuel, politique et économique, la utte politique et la lutte économique sont également ıécessaires. Si l'activité du Parti socialiste s'exerce urtout dans le domaine de la lutte politique du prolé-ariat. celle des syndicats s'exerce principalement dans e domaine de la lutte économique de la classe ouvrière. .e parti et les syndicats ont donc une besogne égalenent importante à accomplir dans la lutte d'émancipa-ion prolétarienne.

Chacune des deux organisations a son domaine istinct déterminé par sa nature et dans lequel elle doit égler son action d'une façon absolument indépendante. Iais il y a aussi un domaine toujours grandissant de ı lutte des classes prolétarienne, dans lequel on ne

peut obtenir davantage que par l'accord et la coopération du parti et des syndicats.

Par conséquent la lutte prolétarienne serait d'autant mieux engagée et d'autant plus fructueuse, que les relations entre les syndicats et le parti seront plus étroites, sans compromettre la nécessaire unité du mouvement syndical.

Le congrès déclare qu'il est de l'intérêt de la classe ouvrière, que dans tous les pays des relations étroites soient créées entre les syndicats et le parti, et rendus permanentes.

Le parti et les syndicats doivent s'aider et se soutenir moralement l'un l'autre dans leurs efforts et ne doivent se servir dans la lutte que de moyens qui puissent aider à l'émancipation du prolétariat. Quand des divergences de vues se manifestent entre les deux organisations sur l'opportunité de certaines méthodes d'application, elles doivent discuter entre elles un accord.

Les syndicats ne rempliront pleinement leur devoir dans la lutte d'émanicipation des ouvriers que si leurs actes s'inspirent d'un esprit entièrement socialiste. Le parti a le devoir d'aider les syndicats dans leur lutte pour l'élévation et l'amélioration de la condition sociale des travailleurs. Dans son action parlementaire, le parti doit mettre en pleine valeur les revendications syndicales.

Le congrès déclare que le progrès du mode de production capitaliste, la concentration croissante des employeurs, la dépendance croissante des métiers particuliers vis-à-vis de l'ensemble de la société bourgeoise réduiraient l'organisation syndicale à l'impuissance si celle-ci se préoccupait uniquement des intérêts de

métier, se plaçait sur le terrain de l'égoïsme corporatif et admettait la théorie de l'harmonie des intérêts entre le travail et le capital.

Le congrès est d'avis les syndicats obtiendront d'autant plus de profit dans la lutte contre la spoliation et l'oppression que leur organisation sera plus unifiée, que leur système de secours sera plus parfait, que les caisses destinées à la lutte syndicale seront mieux remplies, que leurs adhérents auront une plus claire conscience de la conjoncture économique, et que seront plus grands leur enthousiasme et leur esprit de sacrifice inspiré de l'idéal socialiste.

II

Le congrès invite tous les syndicats se trouvant dans les conditions prévues par la conférence de Bruxelles 1899, ratifiée par le congrès de Paris 1900, à se faire représenter aux congrès internationaux et à se tenir en relation avec le Bureau socialiste international de Bruxelles. Il charge ce dernier de se mettre en rapport avec le secrétariat international des syndicats à Berlin pour l'échange de tous les renseignements relatifs à l'organisation ouvrière et du mouvement ouvrier.

III

Le congrès charge le Bureau socialiste international de réunir tous les documents qui peuvent faciliter l'étude des rapports entre les organisations professionnelles et les partis socialistes dans tous les pays et de représenter un rapport à ce sujet au prochain congrès.

Présentés par les citoyens Beer, Seeliger, Smitka,

Hanusch (Autriche); C. Legien, R. Schmidt, K. Kautsky, W. Pfannkuch (Allemagne); L. De Brouckère, E. Anseele (Belgique); A. C. Lindblad (Suède); C. M. Olsen (Danemark); Teszarsz (Hongrie); Nemec (Bohême).

La minaurité d'autre part propose la résolution suivante :

Considérant que l'organisation intégrale de la classe ouvrière en syndicats industriels est le germe présent de la République du Travail et qu'elle annonce la forme organique et les forces administratives de cette République économique future;

Considérant de plus que les associations professionnelles qui ne sauvegardent que leur intérêt professionnel le plus étroit, sont caractérisées partout où le capitalisme qui n'est contenu par rien, a atteint son plus haut degré de développement par ce trait spécial qu'ils sont un boulevard de la société capitaliste (*Wall Street Journal* de New-York, l'organe de l'aristocratie financière, à propos des A. F. L., la fédération dirigée par Gompers et Mitchell) et que leurs chefs deviennent des « officiers des syndicats » aux ordres des gros capitalistes (Marc Hanna, le grand capitaliste d'Amérique à propos de la direction des A. F. L.).

Le Congrès décide :

1° Que la neutralité d'un parti socialiste à l'égard des syndicats serait équivalente à la neutralité de ce même parti à l'égard des menées de la classe capitaliste;

2° Qu'un mouvement réellement socialiste révolutionnaire a besoin nécessairement de l'organisation politique comme aussi de l'organisation syndicale; de

première pour la propagande et pour la lutte sur terrain déterminé par la civilisation du droit au ffrage; de la seconde comme de la seule force con-vable qui puisse appuyer le bulletin de vote d'une ;on efficace et sans laquelle sa valeur devient illusoire. ette force sera un jour indispensable pour exclure finitivement la classe capitaliste;

3° Que sans l'organisation politique le mouvement cialiste ne peut remporter la victoire; mais que sans rganisation syndicale le jour de la victoire politique ı socialisme serait en même temps le jour de sa faite. Que sans cette organisation syndicale parallèle mouvement socialiste attirerait et produirait de vains liticiens dans le sens le plus mauvais du mot, c'est-à-re des gens qui déshonoreraient la classe ouvrière et ıi la trahiraient; que, en revanche, sans organisation litique, le mouvement socialiste attirerait et pro-ıirait des agents provocateurs, c'est-à-dire des gens ıi feraient crouler tout le mouvement.

Industrial Workers of the World (*Amérique*).
Socialist Labor Party (*Amérique*).

b) LA DISCUSSION EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Séance du vendredi matin

BEER (Autriche) rapporteur, défend la résolution de commission.

Il s'agit d'une question d'ordre pratique. Il fallait iscuter et résoudre ce problème dans un congrès ıternational pour dissiper les graves malentendus ıtre le parti ouvrier et les syndicats qui entravent action du prolétariat et retardent sa victoire.

L'action syndicale doit avoir son autonomie d'action, mais le parti et les syndicats doivent avoir des rapports étroits. Car les syndicats ne peuvent aboutir que s'ils se placent sur le terrain de la lutte des classes et luttent pour la socialisation des moyens de production.

Un syndicat qui ne lutte que pour un morceau de pain, ne remplit pas sa mission.

Il faut que syndicats et syndiqués soient pénétrés de l'esprit socialiste et alors il n'y a plus de différends entre eux.

La lutte syndicale imprégnée de l'idée socialiste est une lutte de classe. Le relèvement matériel et moral de l'ouvrier augmente la force de combat du prolétariat et l'aide à briser les dernières chaînes capitalistes.

Par malheur, des syndicats poursuivent une œuvre égoïste étroite, ne poursuivant que le relèvement de salaire, quelques centimes de plus par jour, ce n'est pas la solution sociale.

Il faut viser plus haut.

Le rapprochement des syndicats et du parti doit se faire par la lutte et dans l'action.

En Autriche, l'entente personnelle entre syndicats et parti existe, étroite.

Le contact entre les hommes empêche tout malentendu, toute discussion inutile.

Si quelque part, une discussion surgit, évitez toute personalité, cela envénime les conflits, ne séparez pas les organisations. Faites ressortir ce qui nous unit et non ce qui divise. Voilà quelle doit être la règle de l'avenir.

Le congrès de Mannheim de 1906 a déclaré qu'il n'y avait aucune différence de fond entre la résolution

lu congrès syndical de Cologne et celle du congrès ocialiste d'Iéna.

Beer constate avac joie qu'il y a eu presqu'unanimité la section, réunissant les Allemands, les Autrichiens, es Belges, les Hongrois. Seuls les Américains et la najorité française ne s'y sont pas ralliés, bien qu'au ond ils aient la même conviction (cris : Non !) mais ils encontreraient trop de difficultés d'application chez eux.

La résolution de la section est complète ; que le congrès soit unanime à la voter pour accentuer le rapprohement général entre le parti et les syndicats.

L'orateur repousse la résolution américaine qui manque de clarté.

Il y a deux motions françaises : celles de la majorité t de la minorité. Il ne faut adopter ni l'une ni l'autre our ne pas semer la divison dans le syndicalisme ançais. Ces motions recommandent une arme : la rève générale syndicale, que nous condamnons. C'est n moyen extraordinaire qui ne doit pas être employé ar les syndicats.

Que les français créent dans leur pays, un syndialisme sain et solide. (*Très bien*). Ne m'en voulez pas e vous morigéner. Je ne vous veux que du bien !

La commission a repoussé la motion préjudicielle ançaise, car c'eût été encourager la méthode française.

Le rapporteur repousse aussi la dernière déclaration ançaise, donnant acte aux Français, du cours différent u syndicalisme français et reconnaissant la nécessité ctuelle de la Confédération du travail. Les Français nt biffé le mot : « actuelle » et dès lors, le rapporteur arte cette déclaration.

La résolution a été élaborée en quatre longues

séances. Elle dit tout ce qui doit être dit. Acceptez-là à l'unanimité.

Les rapports entre les syndicats et le parti doivent partout devenir de plus en plus étroits, intimes.

Renforçons le mouvement syndical dans l'intérêt du parti, des syndicats et du prolétariat entier. (*Vifs appl.*)

De Léon se déclare d'accord avec Beer sur l'importance pratique du problème et sur la nécessité de rapports intimes entre le parti et les syndicats. Mais il proteste contre le dédain avec lequel Beer l'a traité.

Le rapport de la majorité n'envisage la question qu'au point de vue des pays qui ne sont pas aussi avancés au point de vue capitaliste, que les Etats-Unis. En Amérique, le syndicalisme est trop souvent la protection du capitalisme.

L'orateur préconise des syndicats industriels, englobant tous les ouvriers d'une usine sans distinction d'intérêt corporatif. Il s'élève contre les syndicats qui jouent le rôle de sarrasins contre d'autres syndicats.

Le socialisme doit avant tout s'appuyer sur l'organisation économique. Telle est la portée de notre résolution.

De Brouckere. (*Vifs appl.*) — De Leon reproche à notre résolution de ne pas s'appliquer assez à la situation américaine. Je crains que sa résolution ne s'applique guère à la situation européenne.

Un de ses passages est dangereux : il semble vouloir faire déclarer par le congrès que les partis socialistes doivent combattre les syndicats ce qui serait contraire à leur pratique et à leurs intentions.

L'heure de voter est venue. Je me bornerai donc à de brèves déclarations.

Le rapport de la majorité déclare d'abord qu'il entend conserver aux syndicats leur autonomie sur le terrain corporatif. En Belgique, notre système maintient cette autonomie syndicale dans ce domaine qui lui est propre. Nos syndicats déclarent librement et souverainement leurs grèves économiques. Ce ne sont pas de simples groupes de propagande politique, des écoles primaires du socialisme. Nous considérons qu'ils ont leur fin et leur raison d'être en eux-mêmes et pour eux-mêmes.

En deuxième lieu, le rapport proclame, et ceci est bien plus important parce que c'est bien plus neuf, qu'entre l'action politique et l'action syndicale, il y a un domaine mixte qui va grandissant toujours et ou des résultats heureux ne peuvent être obtenus que par la collaboration toujours plus entière, l'union toujours plus étroite et plus permanente de l'organisation socialiste et de l'organisation professionnelle. Je me demande même si ce terrain commun n'est pas le terrain socialiste tout entier, le seul vrai terrain de la lutte des classes, la lutte proprement coopérative ne constituant en quelque sorte qu'un combat préliminaire, tandis que les questions politiques auxquelles l'organisation économique ne s'intéressant guère sont celles à propos desquelles les intérêts de classe ne se manifestent pas encore assez clairement à l'esprit prolétarien.

Cette question qui présentera sans doute quelque jour un haut intérêt pratique reste à résoudre. Elle occupera peut-être un prochain congrès. Aujourd'hui nous nous contentons d'affirmer la nécessité d'une entente et d'une collaboration sans en préciser la forme. C'est à l'entente

aussi que tendent en définitif nos camarades français de la minorité et de la majorité. Ces derniers veulent faire cesser l'antagonisme qui séparait hier encore la confédération du parti, réaliser l'union personnelle. Et c'est pourquoi nous devons admettre la motion qui rendra leur tâche plus facile. Ils doivent sous leur responsabilité rester seuls maîtres du choix de leur tactique. Personnellement je préfère la tactique de la minorité, mais je n'entends pas m'ériger ici en magister de la France. (*Applaud.*)

Il doit être bien entendu que le rapprochement que nous préconisons est un rapprochement volontaire. Nous voulons le mariage, non le viol. (*Longs appl.*)

VAILLANT (*Accl.*). — Je dois faire une rectification. Beer a introduit un malentendu dans son exposé. La majorité française avait introduit sa motion de Nancy, puis elle l'a retirée, car nous avons compris que l'Internationale ne pourra imposer des règles uniformes à des situations nationales différentes.

Nous avons simplement demandé au congrès de prendre acte que l'évolution syndicale avait été particulière en France; et qu'il fallait laisser se produire spontanément l'entente qui doit se produire certainement entre le parti et les syndicats. C'est le rapporteur qui a introduit le mot : « actuelle » ou présentement. Et nous sommes prêt à y souscrire car ce mot ne change pas le sens. Quand nous disons : il pleut, nous ne disons pas il pleut aujourd'hui.

La collaboration du rapporteur nous était inutile.

Je veux expliquer l'évolution du syndicalisme français. Nous avons voulu respecter le développement autonome de ce grand mouvement corporatif et revo-

lutionnaire avec la conviction que nous nous rencontrerons de plus en plus, avec lui, sur le terrain révolutionnaire, c'est par l'action concordante, mais non par obligation internationale que nous arriverons à nous entendre. Il faut respecter l'action nationale économique et morale. L'Internationale est la collaboration des pays et non la subordination d'un pays à un autre. Respectez l'autonomie syndicale de la France comme la France respecte l'autonomie des autres pays.

La Confédération du travail est née dans des circonstances spéciales. En 1895, les syndicats s'affiliaient à l'une ou l'autre fraction politique, et dès lors l'organisation générale professionnelle était impossible.

C'est alors que certains socialistes dont j'étais ont fondé la grande Confédération du travail, englobant de plus en plus les syndicats, sur un terrain autonome. Ce fut l'unité ouvrière syndicale. Et ainsi nous avons là de mieux en mieux recruté nos adhérents socialistes dans cette organisation d'élite.

Par la force des choses des malentendus se sont produits, mais la clarté s'est faite, nous déclarons que toujours nous respecterons l'autonomie de la Confédération du travail et nos rapports deviendront de plus en plus fréquents et cordiaux.

Que l'Internationale comprenne qu'elle est la coordination des efforts nationaux et ne nous impose pas des obligations auxquelles nous ne pouvons adhérer.

Votez notre résolution qui se borne à nous donner acte de la situation française et qui a pour but de maintenir la paix entre le syndicalisme et le socialisme français (*Ovation.*)

Troelstra (*appl.*). — La délégation hollandaise a

d'abord accepté la déclaration de la majorité française pour les raisons indiquées par Vaillant et de Brouckère. Nous savons quelles difficultés les Français doivent vaincre et respectons leur autonomie. Nous savons que vous recherchez l'entente, mais réflexion faite, nous repoussons votre déclaration, car elle signifie que la séparation complète entre le parti et les syndicats ne doit pas être un état exceptionnel, mais normal.

Des délégués français m'ont expliqué que les mots : « prendre acte » équivalent à une confirmation de la situation française.

Nos résolutions n'ont certes qu'une valeur morale, mais si nous acceptons la motion française, nous ôtons à nos résolutions toute valeur morale. Il importe qu'un vote clair et unanime renforce cette valeur morale.

Chaque pays doit déterminer lui-même la manière dont il entend établir les rapports entre le parti et les syndicats ; ce qui manque à la motion française, c'est l'affirmation que les Français veuillent travailler à l'entente.

A Amsterdam aussi, une fraction française a réclamé un traitement d'exception, ne voulant pas être subjuguée.

Eh bien, je dis qu'en matière de principes généraux, nous ne sommes pas libres, nous devons être liés par les congrès internationaux. (*Vifs appl.*)

La question est aussi importante que celle de la tactique parlementaire. (*Appl.*)

Il résulte des rapports de la plupart des pays que la collaboration du parti et des syndicats est féconde, que les Français nous montrent leurs résultats! Leur intérêt est de suivre les principes indiqués par la commission.

La Confédération du Travail a du succès dans les milieux où l'on veut payer de petites cotisations et applaudir de grandes phrases. Ce ne sont pas des réalistes, mais des utopistes et des anarchistes. Il faut combattre les anarchistes non seulement dans l'action politique, mais dans l'action syndicale. (*Appl.*)

La situation qui existe a été déterminée par la faillite du socialisme français devant le syndicalisme.

Il ne faut ni désavouer ni décourager la minorité française qui veut le rapprochement entre le parti et les syndicats.

Repoussons la motion de la majorité française. (*Vifs appl.*)

La séance est levée à 1 h. 30.

Séance de vendredi après-midi

Singer, président, lit la déclaration suivante : « La minorité de la section belge interprète la résolution de la majorité relative à l'action autonome et à la pénétration du syndicalisme et de l'action politique, suivant le mode allemand et autrichien. »

Beer résume brièvement le débat. On n'a fait aucune objection sérieuse à la motion de la section.

Les explications du délégué américain, le congrès les aura jugées à leur valeur (*rires*). Le congrès ne peut être le forum où l'on discute les querelles intérieures. Nous avons à dégager les principes de l'Internationale.

La motion américaine est confuse et contradictoire.

Ce qu'il nous faut proclamer, parce que l'expérience de tous les pays le confirme, c'est que plus l'union, la

collaboration entre les partis et les syndicats est étroite, meilleurs sont les résultats obtenus.

L'orateur s'excuse de faire quelques observations à notre vétéran Vaillant.

Mes déclarations sur la majorité française, je les croyais faites aussi au nom de Renaudel, mais je me suis entretenu avec lui et dois seul garder la responsabilité. Je ne veux pas de malentendu.

La délégation française devrait apporter elle-même sa déclaration à la tribune, mais ne pas solliciter un vote qui serait une sanction. Cela ne rentre pas dans les attributions du congrès.

Beer propose un amendement substituant dans la déclaration française les mots : la majorité de la section française déclare... et non pas : le congrès déclare. — On insérerait cette déclaration au procès-verbal.

Les craintes exprimées par Vaillant ne sont pas fondées; la motion écarte tout malentendu et condamne toute dissidence.

Le congrès n'intervient pas dans les affaires intérieures de la France en proclamant qu'il est nécessaire partout que l'entente se rétablisse entre les syndicats et le parti.

L'orateur adjure la France et l'Internationale de suivre ce conseil. L'Unité socialiste prolétarienne réalisée à Amsterdam n'est pas complète tant que vous n'aurez pas incorporé les syndicats.

Acceptez notre résolution et retournez l'appliquer chez vous.

Sembat demande la parole pour une déclaration.

Singer, président, y consent, mais il fera voter sur la motion de la majorité, sans plus; puis, éventuelle-

ment sur la motion de la minorité. Seulement, il ne veut pas mettre aux voix la motion française.

Sembat lit une déclaration de la majorité française acceptant la forme proposée par Beer et renonce à réclamer un vote.

Singer annonce que la minorité française déclare que, la majorité u'insistant pas pour obtenir un vote du congrès, renonce à la parole.

Le vote

La résolution de la majorité est adoptée par 222 1/2 voix contre 18 1/2. (*Longs appl.*)

11 voix françaises sur 20, 4 voix italiennes, 3 1/2 voix américaines se sont prononcées contre la résolution.

PUBLICATIONS

DE LA

Société Coopérative Volksdrukkerij

Rue Haut Port, 29, GAND

CHALON, JEAN. — Josée 3.00

DE WINNE, AUG. — A travers les Flandres, avec une lettre-préface par Ed. Anseele et illustrations photographiques par M. Lefébure . . . 2.00

DUQUESNE, F. — Histoire de la Société Coopérative de Roux, avec préface de Jules Destrée . . . 1.25

FÉLIX, JULES, Dr. — Contribution à la thérapie des eaux minérales naturelles. Mémoire récompensé par l'Académie de Médecine de Paris, 2e édit. 2.50

FÉLIX, JULES, Dr. — Les épidémies et les maladies contagieuses au XXe siècle. Conférences données à l'Institut des hautes études de l'Université nouvelle de Bruxelles 3.50

MARCELLUS. — Les mœurs dans l'Eglise, d'après des documents historiques 1.25

PAULSEN, FÉLIX. — En terre liégeoise. Liége pittoresque et industriel. Illustrations de Henri Meunier et Marius Renard 1.00

SAY, ANNE. — A travers le drame Wagnérien. . . 0.50

SCHMIDT, LUCY. — Le livre des mères. 3e édition. Ouvrage adopté par le service d'hygiène de la ville de Bruxelles. 0.25

SCHMIDT, LUCY. — Organisation de l'infirmerie laïque 0.50

SERWY, VICTOR. — Manuel pratique de la Coopération : Comment on fonde, on administre et on fait prospérer une coopérative . . . . . 1.

TERWAGNE, Docteur. — Portez-vous bien ! Notions élémentaires d'hygiène populaire et rationnelle. 3e édition, revue et augmentée. Illustrations de A. Van Neste . . . . . 1.

Fédération internationale de la Libre Pensée. Congrès de Rome. XX Septembre 1904. Compte-rendu officiel . . . . . 3.

75 années de domination bourgeoise 1830-1905. Essais de Camille Huysmans, Louis de Brouckère et Louis Bertrand. . . . . 1.

Les abonnés de Germinal jouissent d'u réduction de 10 % sur tous leurs achats livres.

GERMINAL

1re ANNÉE (du 1r mai 1904 au 30 avril 1905).

No	1.	Vingt années de domination cléricale	16 pages
»	2.	La doctrine collectiviste à la Chambre, discours de J. Destrée, Léon Furnémont et Emile Vandervelde	16 »
»	3.	E. Anseele — La Coopération et le socialisme	32 »
»	4.	La Revision constitutionnelle à la Chambre des Représentants	64 »
»	5.	Emile Vandervelde — L'Etat et les Charbonnages	32 »
»	6.	Quelques maximes du temps présent à l'usage des Campagnards	8 »
»	7.	Un pas en Avant ! ou considérations sur la découverte du Radium	32 »
»	8	Emile Vinck — La Réduction des Heures de Travail et la Journée de huit heures	96 »
»	9.	Jules Destrée — Coopération et Socialisme	32 »
»	10.	G Lorand — L'Etat et les Eglises	48 »
»	11.	Anne Say — A Travers le Drame Wagnérien	72 »
»	12.	Paul Lafargue — Extraits des Pamphlets Socialistes	16 »
»	13.	Programme Ouvrier	64 »
»	14.	Jules Destrée — Le droit au loisir — Le repos hebdomadaire	40 »
»	15	Victor Ernest — La Commune de Paris	64 »
»	16.	Alphonse Octors — Le catéchisme de l'Ouvrier	24 »
»	17.	Germinal	16 »
»	18.	Jules Destrée — Les Universités Populaires	32 »
			702 pages

2me ANNÉE (du 1r mai 1905 au 30 avril 1906)

N°	1.	G. Liebknecht — Attaque et Défense	56 »
»	2.	Ferdinand Hardyns — Pourquoi je suis Socialiste	32 »
»	3.	Jules Destrée — La Loi sur les Accidents du Travail	48 »
»	4.	Jaurès — La Paix et le Socialisme	32 »
»	5.	Dr J. Felix — Les Epidémies	32 »
»	6.	Le Juif Errant	88 »
»	7.	Charles Rist — Des Syndicats Ouvriers en Angleterre	20 pages
»	8.	Le Gouvernement Protecteur des Brigandages Financiers	24 »
»	9.	L'Evolution	56 »
»	10.	Albert François — Elisée Reclus et l'Anarchie	48 »
»	11.	Le Procès de la Caserne	52 »
»	12.	Jaurès — Le Prolétariat et la Guerre	40 »
»	13	Henri Van de Putte — La Prétendue âme Belge	32 »
»	14.	Vandervelde — Les Crimes de la Colonisation Capitaliste	48 »
»	15.	Albert Daver — Histoire du Syndicat Bronzier	128 »
»	16.	Gabriel Deville — L'Evolution du Capital tôme I	32 »
			768 page

3me ANNÉE (du 1r mai 1906 au 30 avril 1907)

N°	1.	Jules Destrée — A la Chaudière, le Gouvernement clérical	8[illegible] pages
»	2.	Louis Bertrand — Une Réforme Urgente. La Limitation de la Durée du Travail	24 »

N° 3.	Jules Destrée — La Loi sur le Repos du Dimanche	48	pages
» 4.	Jaurès — L'Organisation Socialiste de l'Avenir	64	»
» 5.	Gabriel Deville—L'Evolution du Capital, tome II	28	»
» 6.	Gabriel Deville—L'Evolution du Capital, tome III	28	»
» 7.	Dr Terwagne — L'Affaire de Lourdes — Les Réformes dans les Hôpitaux	36	»
» 8.	La Crémation	80	»
» 9.	Anne Say — Pays Artistes	64	»
» 10.	D. Lekeu — L'Article 310	24	»
» 11.	Gabriel Deville—L'Evolution du capital, tome IV	40	»
» 12.	Gabriel Deville—L'Evolution du capital, tome V	32	»
» 13.	Eug. Rousseau — Vers l'Usine Modèle	32	»
» 14.	Marcellus — Aux Mineurs	68	»
» 15.	G. Plekhanoff. — Anarchisme et Socialisme	100	»
		644	pages

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

MAR 4 '57 H